



CONSEIL DU 10^e ARRONDISSEMENT
Séance du 25 mars 2025

Procès-verbal

L'an deux mil vingt-cinq, le 25 mars à 18h30, le Conseil du 10^e arrondissement, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie d'arrondissement, dans la Salle des Mariages, sous la présidence de Mme Alexandra CORDEBARD, maire d'arrondissement.

Date de la convocation : 18/03/25

Étaient présents : M. Éric ALGRAIN ; M. Raphaël BONNIER ; Mme Enora BRETON ; Mme Kim CHIUSANO ; M. Ulf CLERWALL ; Mme Alexandra CORDEBARD ; Mme Awa DIABY ; M. Bertil FORT ; M. Philippe GUTTERMANN ; Mme Pauline JOUBERT ; M. Élie JOUSSELLIN ; Mme Philomène JUILLET ; Mme Laurence PATRICE (départ à 20h50) ; M. Sylvain RAIFAUD ; Mme Sylvie SCHERER ; M. Paul SIMONDON ; Mme Léa VASA ; Mme Dominique VERSINI ; M. Thomas WATANABÉ-VERMOREL (départ à 20h20).

Absents excusés : Mme Isabelle DUMOULIN a donné pouvoir à Mme Sylvie SCHERER ; M. Rémi FÉRAUD a donné pouvoir à M. Éric ALGRAIN ; M. Thomas WATANABÉ-VERMOREL a donné pouvoir à M. Sylvain RAIFAUD pour la fin de la séance ; Mme Laurence PATRICE a donné pouvoir à M. Élie JOUSSELLIN pour la fin de la séance.

TABLE DES MATIÈRES

QUESTIONS DE PRÉ-CONSEIL.....	6
QPC 25-10-01 – QUESTION DE PRE-CONSEIL POSÉE PAR L'ASSOCIATION "VIVRE ! BD DE STRASBOURG – FB SAINT-DENIS SAINT-MARTIN", RELATIVE À L'ATTRACTIVITÉ COMMERCIALE DU QUARTIER.....	6
QPC 25-10-02 – QUESTION DE PRÉ-CONSEIL POSÉE PAR LES REPRÉSENTANTS D'ÉLÈVES DE L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE MARTEL, RELATIVE À LA SECTORISATION DES COLLÈGES.....	14
QPC 25-10-03 – QUESTION DE PRÉ-CONSEIL POSÉE PAR LES REPRÉSENTANTS DE PARENTS D'ÉLÈVES DE L'ÉCOLE FAUBOURG SAINT-DENIS, RELATIVE À LA FERMETURE DE CLASSES.....	18
Délibérations ayant fait l'objet d'une demande d'inscription à l'ordre du jour ou d'une inscription d'office.....	24
10-2025-04 – Désignation du secrétariat de séance.....	24
10-2025-08 – Adoption de la procédure d'urgence.....	24
10-2025-05 – Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil d'arrondissement du mardi 28 janvier 2025.....	24
10-2025-06 – Modification du règlement intérieur du Conseil d'arrondissement.....	25
10-2025-07 – Mode de gestion de l'EAPE situé 27, rue du Château d'Eau.....	25
2025 DAC 419 – Signature d'une convention avec la Région Île-de-France pour la restauration de l'église Saint-Vincent-de-Paul, située place Franz-Liszt (10 ^e).....	26
2025 DEVE 1 – Plan Biodiversité 2025-2030 de Paris.....	27
2025 DSOL 10 – Subventions (133 900 euros) accordées à 4 associations menant des actions d'accès aux droits, d'accès à la culture et d'accompagnement social.....	31
2025 DPE 8 – Subventions (199 620 euros) et conventions avec 10 associations et 1 structure œuvrant à la prévention et à la réduction des déchets à travers l'animation de « Territoires Zéro Déchet ».....	33
2025 DFPE 51 - 2025 DFPE/DSOL 51 – Subventions (138 650 euros) et conventions à 6 associations pour leurs actions visant à renforcer les liens parents-enfants par des activités partagées, ludiques et intergénérationnelles, et à favoriser les échanges entre pairs dans les 9 ^e , 10 ^e , 11 ^e , 12 ^e , 13 ^e , 14 ^e , 15 ^e , 16 ^e , 17 ^e , 18 ^e , 19 ^e et 20 ^e arrondissements.....	34
2025 DLH 91 – Octroi, réitération et modification de garanties d'emprunts finançant divers programmes de création de logements sociaux réalisés par la RIVP.....	36
2025 DLH 106 – Modification du règlement municipal fixant les conditions de délivrance des autorisations visant la location de locaux à usage commercial en meublés touristiques.....	36
2025 DU 96 – Dénomination pont Hélène Duc (10 ^e).....	38

2025 DU 91 – Dénomination passerelle Maria Schneider (10 ^e)	38
2025 DVD 42 – Rénovation du parc de stationnement Saint-Martin (3 ^e), transformation du parc de stationnement Passage des Récollets (10 ^e) en Vélostation et exploitation de l'ensemble – Convention de DSP avec Indigo.....	40
Délibérations n'ayant pas fait l'objet d'une demande d'inscription.....	42
2025 DAC 346 – Subventions (900 000 euros) et conventions avec 29 établissements cinématographiques parisiens.....	42
2025 DSOL 30 – Subventions de fonctionnement et d'investissement (481 480 euros) à 12 associations proposant des actions aux besoins fondamentaux et de socialisation à destination de personnes en grande exclusion.....	42
2025 DAE 6 – BPP – Conventions, subventions de fonctionnement et d'investissement (160 000 euros) en faveur de l'économie circulaire.....	42
2025 DSOL 27 – Subventions (111 500 euros) à 12 associations et convention ou avenant avec 6 d'entre elles pour leurs actions inclusives en direction des personnes en situation de handicap	42
2025 DASCO 18 – Collèges publics parisiens – Subventions d'équipement (17 200 euros) et subventions pour travaux (227 076 euros).....	42
2025 DDCT 47 – Financement de 70 postes d'adultes-relais dans les quartiers populaires parisiens – Subventions (358 700 euros) à 59 associations.....	42
2025 DDCT 49 – Fonds de Participation des Habitant.e.s (FPH) dans les quartiers populaires – Subventions (79 400 euros) à 12 associations.....	42
2025 DAE 84 – Pieds d'immeubles de programmes de logements sociaux d'Élogie-SIEMP : garantie à hauteur de 50% du service des intérêts et de l'amortissement d'un emprunt (25 322 935 euros).....	42
2025 DFPE 24 – Subvention (616 330 euros), avenant n° 1 à l'association AJEFA pour ses 5 établissements d'accueil du jeune enfant.....	42
2025 DFPE 43 – Subvention (31 627 euros) et avenant à l'association Les Petits Lardons (10 ^e) pour sa crèche parentale située 20, rue des Écluses Saint-Martin (10 ^e).....	42
2025 DFPE 50 – Subventions (8 652 864 euros) et avenant n° 1 avec l'association ABC Puériculture (16 ^e) pour ses 25 établissements d'accueil de la petite enfance et son service de garde à domicile.....	42
2025 DFPE 97 – Subvention (106 363 euros) et avenant n° 1 à l'association République Enfants (10 ^e) pour la crèche parentale sise 48, quarter rue du Faubourg Saint-Denis (10 ^e).....	42
2025 DFPE 106 - 2025 DFPE 106 DAC/DDCT – Subventions (311 000 euros) avec 2 renouvellements de conventions pluriannuelles et 1 avenant pour les associations Jeunesse de Saint-Vincent-de-Paul, Parrains par Mille et Ré.....	42
2025 DLH 30 – Octroi de garanties d'emprunts finançant un programme de rénovation et d'amélioration de la qualité de service de 29 logements sociaux réalisé par Erigere.....	43

2025 DLH 46 – Octroi de la garantie d'emprunt finançant un programme de création de logements sociaux par Résidences le Logement des Fonctionnaires (RLF).....	43
VŒUX.....	43
V10-2025-05 – VŒU PRÉSENTÉ PAR LA MAJORITÉ MUNICIPALE, SUR PROPOSITION DES ÉLU.E.S DU GROUPE PARIS EN COMMUN, RELATIF À LA REFORME DE LA LOI DITE « PLM »..	43
V10-2025-06 – VŒU PRÉSENTÉ PAR LA MAJORITÉ MUNICIPALE, SUR PROPOSITION DES ÉLU.E.S DU GROUPE PARIS EN COMMUN, RELATIF À LA CONDAMNATION DES VIOLENCES DE L'EXTRÊME DROITE.....	48
V10-2025-07 – VŒU PRÉSENTÉ PAR LES ÉLU.E.S PCF, RELATIF AU DROIT DE VOTE DES RÉSIDENT.E.S ÉTRANGERS AUX CONSULTATIONS LOCALES.....	51

Madame la Maire procède à l'appel nominatif des Conseillers présents. Le quorum requis étant atteint, le Conseil d'arrondissement peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : Enora BRETON.

La séance est ouverte à 18h36.

Mme CORDEBARD ouvre la séance en évoquant la votation organisée à Paris le dimanche 23 mars, qui portait sur la végétalisation et la piétonnisation de 500 nouvelles rues. Elle se réjouit de la participation de nombreux.ses habitant.e.s de la capitale et, en particulier, des habitant.e.s du 10^e arrondissement – supérieure en pourcentage à celle des autres arrondissements parisiens – ainsi que du choix clairement exprimé en faveur de la végétalisation et de la piétonnisation de nouvelles rues. Les habitant.e.s du 10^e se sont également exprimés à près de 84% en faveur de la proposition d'intégrer les quartiers des portes Saint-Martin et Saint-Denis au projet.

À l'échelle parisienne, presque 59 000 personnes se sont déplacées pour prendre part au scrutin. Alors qu'un sondage d'opinion s'effectue généralement auprès d'une centaine de personnes, la votation de dimanche portait sur un panel représentatif beaucoup plus large en permettant à un nombre important de Parisiennes et de Parisiens de s'exprimer et de faire connaître leurs souhaits. Mme CORDEBARD se réjouit également que, pour la première fois, la municipalité ait permis aux jeunes entre 16 et 18 ans de participer au vote. Elle espère qu'à l'avenir les résident.e.s d'origine étrangère pourront participer, eux aussi, aux votations citoyennes – comme le demande le vœu qui sera présenté par les élu.e.s communistes en fin de séance. Le résultat de la votation du 23 mars 2025, à l'échelle parisienne, est signe que les habitant.e.s plébiscitent les mesures prises pour adapter la ville au changement climatique et rendre les quartiers plus agréables à vivre.

Avant de laisser la parole aux habitants pour les questions de pré-conseil, Mme CORDEBARD souhaite rendre hommage à Émilie DEQUENNE, actrice d'origine belge et habitante du 10^e arrondissement, décédée le 16 mars à seulement 43 ans. Grande comédienne, elle avait été révélée en 1999 par le film *Rosetta* des frères Dardenne, qui lui avait valu le Prix d'interprétation féminine à Cannes. Mère de famille, elle était une femme d'une grande générosité et disponibilité envers celles et ceux qui croisaient son chemin. C'était dans la Salle des Mariages de la Mairie du 10^e que, dix ans plus tôt, Rémi FÉRAUD avait célébré son mariage. Au

nom de tous les élu.e.s, Mme CORDEBARD souhaite exprimer ses plus vives condoléances au mari et à la fille d'Émilie DEQUENNE.

Mme CORDEBARD invite ensuite Mme Delphine MARTIN-ALBARÈDE, présidente de l'association Vivre ! Bd de Strasbourg Fg St-Denis St-Martin, à présenter la première question de pré-conseil.

QUESTIONS DE PRÉ-CONSEIL

Mme Delphine MARTIN-ALBARÈDE présente la première question de pré-conseil.

QPC 25-10-01 – QUESTION DE PRE-CONSEIL POSÉE PAR L'ASSOCIATION "VIVRE ! BD DE STRASBOURG – FB SAINT-DENIS SAINT-MARTIN", RELATIVE À L'ATTRACTIVITÉ COMMERCIALE DU QUARTIER

Madame la Maire,

Mesdames et Messieurs les élu.e.s,

Mesdames, Messieurs,

Le boulevard de Strasbourg et le quartier Château d'Eau sont durement touchés par une mono-activité de salons de coiffure et cosmétiques, et notre quartier ne connaît pas l'attractivité nécessaire à une diversité commerciale ;

Madame la Maire, chers élu.e.s, ce contexte est connu depuis 2014. Lors de la grève des travailleuses du boulevard de Strasbourg, Maryline POULAIN de la CGT déclarait : « Le quartier est aux mains de réseaux nigériens qui contrôlent l'ensemble des salons ». Cette mono-activité ne profite ni aux travailleuses ni aux riverains. À qui profite-t-elle ?

Nous suspectons, depuis longtemps, qu'il y ait un lien entre ces commerces « mafieux » et le trafic de drogue, même si nous n'en avons pas de preuves formelles.

Le scandale de 2014 a révélé que les prix des loyers et les pas de portes des commerces sont exorbitants sur le boulevard. Les loyers des commerces du boulevard de Strasbourg sont les plus élevés de l'arrondissement et plus chers qu'à Étienne-Marcel ! Nombre de ces commerces n'ont pas de compte bancaire, voire pas de caisse. Les habitants s'interrogent régulièrement sur les montants qui circulent (en cash) via ces commerces et sur les changements réguliers et très rapides des gérants.

Des situations similaires font l'actualité. À Marseille, la mafia de narcotrafiquants est justement nigérienne. À Montpellier, le maire socialiste Michaël DELAFOSSE déclarait fin janvier 2025 sur France-Inter : « Le

narcotrafic, c'est une réalité à Montpellier comme dans d'autres villes. [...] On voit la réalité du blanchiment de la drogue. Quand je suis devenu maire en 2020, il y avait 200 épiceries de nuit à Montpellier : pas pour servir la vie étudiante, mais pour blanchir l'argent mal acquis par la drogue. Aujourd'hui, il faut une mobilisation car le narcotrafic c'est une réalité qui déstabilise la cohésion de la société et la vie dans nos villes ». Il réclame davantage de moyens légaux pour lutter contre les commerces de façade, les épiceries de nuit, mais aussi les barber shop, les fast-food, les kebabs, les ongleries... qui servent à blanchir de l'argent : « Ces réseaux très puissants du narcotrafic intimident les commerçants pour qu'ils cèdent leur bail commercial. [...] On paie en petites coupures, on blanchit l'argent. Donc à Montpellier », dit-il, « Je [...] prends des arrêtés de fermeture à certains horaires [...]. Et quand notre police municipale ou la police nationale constate des infractions, nous pouvons obtenir une fermeture administrative. [...] On ne fait pas l'autruche et [...] nous rachetons les baux commerciaux pour reprendre la main, et ensuite procéder à des destructions de ces cellules commerciales, qui souvent ont détruit la qualité de vie dans un quartier, donc il ne faut pas lâcher. [...] Quand dans une rue ou dans un espace vous n'avez que des épiceries de nuit [...], aujourd'hui, l'ampleur du phénomène est très dure. [...] Cette réalité est puissante. [...] C'est une mobilisation d'ensemble que nous devons conduire face à ce phénomène qui fragilise la société ».

Son discours a fait écho à notre quartier, à nos problématiques de mono-activités et de suspicion de blanchiment. Il donne raison à notre démarche et à toutes les actions que nous menons depuis quatre ans.

Alors nous vous demandons, Madame la Maire, chers élu.e.s, de ne plus ignorer cette situation, de reprendre la main et de ne rien lâcher. Prenez vos responsabilités et mobilisons-nous, ensemble, pour lutter contre ce que nous supposons être le narcotrafic de notre quartier et sa mono-activité.

Nous vous adressons trois demandes dont l'objectif vise à développer l'attractivité commerciale de notre quartier, où le tissu commercial est fortement dégradé voire menacé, et à améliorer notre cadre de vie : la première concerne la préemption et l'acquisition de locaux commerciaux, la deuxième vise la diversification des rez-de-chaussée commerciaux des bailleurs sociaux et, enfin, la dernière aborde le rachat de gré à gré ou la préemption de baux commerciaux.

1. Notre première demande concerne la préemption ou rachat des murs de commerces.

Le boulevard de Strasbourg a fait l'objet, de 2008 à 2022, du dispositif "Vital'quartier" visant à revitaliser notre quartier et à lutter contre la mono-activité de grossistes de prêt-à-porter et de salons de coiffure. En 14 ans, un commerce a été préempté sur le boulevard de Strasbourg et un autre a été préempté dans la portion de la rue du Château d'Eau entre les Faubourg Saint-Denis et Saint-Martin ! Ce n'est pas faute de commerces à vendre, plusieurs membres de notre association (qui n'existait alors pas) nous ont témoigné avoir sollicité la SEMAEST et la mairie pour préempter des locaux à vendre dans leur copropriété. Sans résultat !

Fin 2023, vous avez été élue, Madame la Maire, présidente de la nouvelle SEM Paris Commerces. Nous avons recensé les commerces à vendre dans le quartier et avons adressé à la mairie six annonces de commerces à vendre. Sans résultat !

- **Aujourd'hui, nous demandons la mise en place d'une politique active et volontaire d'acquisition et de préemption de locaux commerciaux. Georges SARRE, maire socialiste du 11^e, l'a fait : en trois ans, il a pris le contrôle de plus de 100 magasins dans le 11^e et a transformé le boulevard Voltaire ;**
- **Nous réclamons une mobilisation et un vrai engagement de la Mairie du 10^e, avec une dotation dédiée de la Ville de Paris.**

2. Notre deuxième demande vise la diversification commerciale des rez-de-chaussée d'immeubles gérés par les bailleurs sociaux.

En 2021, nous avons remis à la Mairie du 10^e un fichier recensant tous les rez-de-chaussée commerciaux des bailleurs sociaux de notre quartier. Le bilan est aujourd'hui affligeant (voire annexes) et illustre un désengagement total de la mairie dans son rôle de contrôle des bailleurs sociaux et un désengagement total des bailleurs eux-mêmes dans la gestion de leurs commerces.

Sur le boulevard de Strasbourg, 22 commerces sont détenus par les bailleurs sociaux. Parmi eux, on trouve :

- 1 grossiste de prêt-à-porter ;
- 6 commerces de cosmétiques ;
- 4 coiffeurs / ongleries ;
- 2 sont à louer depuis au moins deux ans (au 58 et au 38).

Nous comptabilisons donc 13 locaux commerciaux gérés par des bailleurs sociaux du boulevard de Strasbourg qui ne contribuent pas à la diversité et à une dynamique commerciale du boulevard ! Et au moins 2 de ces commerces ne respectent pas le bail qu'ils ont signé avec le bailleur (non-respect des restrictions d'activité) !

Dans le Faubourg Saint-Denis et la Cour des Petites Écuries, 10 locaux commerciaux sont détenus par les bailleurs sociaux dont 3 restaurants ! Ce n'est pas comme si on manquait de bars et de restaurants dans ces rues, qui ne sont qu'un bar/restaurant à ciel ouvert et dont les nuisances sonores sont avérées.

Enfin, parmi les commerces « diversifiés », 3 commerces détenus par les bailleurs sociaux sont sources d'importantes nuisances (sonores, olfactives ...) pour les familles locataires des bailleurs, voire pour les immeubles voisins :

- Le restaurant L'Exode, 39 boulevard de Strasbourg ;
- Le prothésiste dentaire Hollywoodentcare, 58 boulevard de Strasbourg ;
- L'épicerie Julhes, 54 Faubourg Saint-Denis.

La mairie ayant déjà perdu quatre ans dans ce dossier, nous demandons d'agir en urgence auprès des bailleurs sociaux, afin de reprendre la main sur les commerces qui y sont installés et faire le nécessaire pour :

- **Vérifier l'application des baux commerciaux ;**
- **S'assurer que ces commerces ne sont pas des commerces de façade qui blanchissent l'argent de la drogue ;**
- **Cesser les nuisances de leurs commerces ;**
- **Ne pas renouveler les baux des commerces qui ne contribuent pas à une dynamique et diversification commerciale du quartier ou créent des nuisances ;**
- **Ajouter, à chaque contrat, une clause d'incessibilité (ou restrictive de cession de bail) dans leurs baux commerciaux. Sans cette clause, le bailleur ne peut pas contrôler l'activité qui s'installe dans ses locaux au moment de la cession de bail.**

3. Notre troisième demande concerne le rachat de gré à gré ou la préemption de baux commerciaux.

En 2021, nous avons déposé un projet au Budget Participatif pour la revitalisation commerciale du boulevard de Strasbourg. Le projet remanié prévoyait « que la Ville de Paris puisse disposer d'un budget permettant d'investir pour acquérir de gré à gré ou par la préemption de fonds de commerce, des locaux ou des baux commerciaux ». Un budget de 2 millions d'euros a été voté en 2021. Pas un euro n'a été dépensé à ce jour sur le boulevard de Strasbourg.

En février 2024, le Conseil de Paris vote (enfin) la mise en place d'une expérimentation du droit de préemption commerciale, mais malheureusement pas dans le 10^e arrondissement, comme Sainte-Marthe et le boulevard de Strasbourg l'avaient manifesté deux ans auparavant au Budget Participatif, mais dans les 5^e, 6^e et une partie du 7^e arrondissements, pour préserver des commerces culturels (librairies). Cette expérimentation durera trois ans.

Lors de ce débat au Conseil de Paris début 2024, Nicolas BONNET-OULALDJ, adjoint au commerce de la Ville de Paris, déclarait : « Nous allons mettre en place des comités stratégiques par arrondissement, avec les maires d'arrondissement, sur "Paris Commerces" ». Un an plus tard, rien n'a été mis en place dans notre arrondissement.

Le nombre de commerces vacants sur le boulevard est croissant, il y en a actuellement plus d'une douzaine (voir annexes). Cette vacance commerciale pourrait être régulée grâce au rachat de gré à gré ou la préemption de baux commerciaux : citons, par exemple, les 6, 38, 58, 66 et 71 boulevard de Strasbourg qui sont actuellement à louer. Les habitants s'inquiètent également de la fermeture récente de Mercato, cette grande boutique d'achat-vente d'objets de seconde main, au 48 du boulevard.

- **Aujourd'hui, nous demandons que la préemption de baux commerciaux soit mise en place dans notre quartier, ainsi que le Budget Participatif l'a voté en 2021 et que le Conseil de Paris l'a voté**

en 2024, sous la forme d'une expérimentation dans les quartiers nécessitant une diversification et une revitalisation commerciale ;

- *Nous réclamons également que le droit de rachat de gré à gré des baux commerciaux par la mairie soit exercé dans notre quartier, avec une dotation dédiée de la Ville de Paris ;*
- *Enfin, nous souhaitons la mise en place urgemment d'un comité stratégique sur "Paris Commerces" avec Nicolas BONNET-OULALDJ, pour étudier la revitalisation commerciale de notre quartier.*

Voilà, Madame la Maire, chers élu.e.s, nos souhaits. Rien de neuf, ce sont les mêmes depuis quatre ans. Malgré les promesses, nous ne constatons aucune avancée depuis le scandale de la grève des travailleuses en 2014. Alors, aujourd'hui, nous aimerions savoir ce que vous attendez pour agir. Pourquoi rien n'est mis en place ? Quand allez-vous enfin reprendre la main sur le boulevard de Strasbourg ?

M. JOUSSELLIN remercie l'association Vivre ! Bd de Strasbourg – Fb Saint-Denis Saint-Martin et sa présidente pour le combat qu'ils mènent depuis des années contre la mono-activité commerciale. Il s'agit d'un sujet qui lui tient particulièrement à cœur car M. JOUSSELLIN et les élu.e.s communistes du 10^e avaient participé activement aux luttes de 2014 et 2015 contre la traite et l'exploitation des êtres humains dans le monde du travail. Plusieurs élu.e.s avaient même été menacés de mort par les réseaux mafieux qui opéraient sur le boulevard. Force est de constater que, dix ans après, la situation n'a pas beaucoup évolué, ce qui n'est satisfaisant ni pour les travailleurs, ni pour les habitants, ni pour les élus locaux. Cependant, il n'est pas vrai que la municipalité attend pour agir.

Dès 2004, les élu.e.s communistes ont porté dans le Conseil d'arrondissement l'idée de la préemption des baux commerciaux dans les quartiers de Sainte-Marthe, de La Chapelle et du boulevard de Strasbourg. Depuis 2020, sous l'impulsion de Mme Alexandra CORDEBARD, la majorité municipale s'est engagée aux côtés de David DELPLANQUE d'abord et d'Enora BRETON ensuite, adjoints en charge du commerce, à trouver des solutions. Des rencontres ont dernièrement été organisées avec les trois bailleurs sociaux de la Ville, suite auxquelles les premiers locaux devraient être récupérés par la Mairie courant 2025. Ce processus prend du temps car il existe des baux et des procédures de loi qui doivent être respectés.

M. JOUSSELLIN est d'accord que la récupération des locaux des bailleurs sociaux ne suffira pas à mettre fin à la mono-activité, et il se félicite de la création de la Foncière Paris Commerces qui pourra acquérir de nouveaux locaux. Les élu.e.s communistes ont toute confiance en Nicolas BONNET-OULALDJ pour assurer la diversification commerciale du boulevard et sont favorables à la création d'un comité stratégique qui en étudie la revitalisation commerciale. Ils pensent également qu'il est temps de mettre en place – ainsi qu'il a été fait pour les logements – un encadrement des loyers pour les locaux commerciaux, et que l'Assemblée Nationale se saisisse de la lutte contre le mono-commerce. L'association Vivre ! Bd de Strasbourg – Fb Saint-Denis Saint-Martin peut compter sur eux pour se battre en faveur de la diversité commerciale, de la

tranquillité publique et du respect du code de travail. Il est nécessaire que les pouvoirs publics, les salariés et les riverains travaillent ensemble – comme c'était le cas en 2014 – pour atteindre ces objectifs.

M. FORT remercie la présidente et les membres de l'association Vivre ! Bd de Strasbourg – Fb Saint-Denis Saint-Martin – qu'il a eu l'occasion de rencontrer à maintes reprises – pour leur témoignage et pour leur engagement qui se poursuit depuis de nombreuses années. Le sujet est double. Il y a le sujet commercial, la mono-activité accompagnée du non-respect du code du travail, du trafic de drogues, de l'utilisation de produits toxiques à des fins cosmétiques dans certains magasins et des nuisances sonores impactant la qualité de vie des riverains, tout cela portant atteinte à l'attractivité commerciale du quartier. En parallèle, il y a le sujet de la gestion de la voie publique. Plusieurs activités illégales se manifestent en effet dans les rues à partir du milieu de la journée : vente à la sauvette, trafic de drogues, rabattage, etc.

La question posée par l'association a l'avantage de mettre la Maire du 10^e arrondissement face à ses responsabilités. Elle doit notamment répondre de sa politique du « laisser aller » concernant l'occupation commerciale et de celle du « laisser faire » concernant la gestion de la voie publique. Un seul commerce a été préempté en 14 ans ; 22 locaux commerciaux appartiennent à des bailleurs sociaux qui dépendent de la Ville de Paris et ne contribuent pas à la diversification commerciale ; 3 commerces sources de nuisances sonores ne sont pas correctement gérés par les bailleurs sociaux qui en sont les propriétaires. La mono-activité persiste depuis 2014 et a tendance à s'accroître. Les interventions qui sont effectuées, de temps en temps, par la police nationale ou municipale ne semblent avoir pour but que la communication. La politique de l'arrêté préfectoral oblige les commerces à fermer entre 20 heures du soir et 5 heures du matin et touche indistinctement tous les commerces, y compris ceux qui respectent les règles, sans pourtant améliorer la situation.

Malgré l'engagement des riverains et les solutions mises sur la table, rien de concret n'a pas été fait depuis 2014, tout simplement parce que la majorité actuelle n'a pas de plan ni de vision d'avenir pour le quartier. C'est ainsi que, en vue des élections municipales de 2026, le groupe Indépendants et Progressistes auquel appartient M. FORT, propose un programme de transformation du quartier qui est à la fois ambitieux et réaliste, et surtout très éloigné des promesses sans lendemain qui se sont succédées ces dix dernières années.

M. RAIFAUD comprend et partage l'impatience de l'association Vivre ! Bd de Strasbourg – Fb Saint-Denis Saint-Martin. Élu à la Mairie du 10^e arrondissement en 2014, à l'époque de la lutte des coiffeuses et manucures étrangères pour faire valoir leurs droits auprès des patrons qui les exploitaient, M. RAIFAUD a participé, chaque année, au débat sur la préemption des baux commerciaux. Finalement, au bout de 10 ans de débat, par délibération des 6 et 9 février 2024, le Conseil de Paris a instauré le droit de préemption commerciale mais seulement pour les 5^e, 6^e et 7^e arrondissements. M. RAIFAUD partage son incompréhension sur le fait que le 10^e n'ait pas pu bénéficier de cette expérimentation, malgré la mobilisation des habitants.

M. RAIFAUD estime qu'il est nécessaire de mener une action coordonnée et souscrit pleinement à la demande de créer un comité avec les riverains, les élu.e.s locaux, les bailleurs sociaux et la Foncière Paris Commerces. La méthode adoptée par l'association Vivre ! Bd de Strasbourg – Fb Saint-Denis Saint-Martin est pertinente, à savoir de considérer chaque commerce en procédant adresse après adresse, afin d'identifier toutes les opportunités et d'anticiper les difficultés éventuelles. M. RAIFAUD estime également qu'il est nécessaire d'expérimenter un certain nombre de dispositifs et d'agir malgré la complexité contractuelle de la propriété des locaux. La fermeture de Mercato, la boutique d'objets de seconde main située au 48 boulevard de Strasbourg, pourrait constituer un bon point de départ.

Mme BRETON tient tout d'abord à rappeler que le droit de préemption intervient lorsque les murs d'un local sont en vente. Afin de disposer d'éléments solides, elle a demandé à la direction de l'Urbanisme de lui transmettre le tableau de l'ensemble des DIA (Déclarations d'Intention d'Aliéner) qui ont été réceptionnées dans les dernières années. Depuis 2023, elle a comptabilisé 20 DIA correspondant à des locaux susceptibles d'être préemptés *a priori*, s'agissant notamment de rez-de-chaussée. Sur ces locaux, la Mairie du 10^e demande systématiquement un examen par une commission qui se tient à l'Hôtel de Ville. C'est cette commission qui décide de leur préemption sur la base d'éléments complémentaires et d'études réalisées par la SEM Paris Commerces. Depuis l'arrivée de Mme BRETON à la Mairie du 10^e arrondissement, trois DIA ont été examinées sans aboutir à des préemptions.

Ainsi, malgré la vigilance particulière de la Mairie, seulement trois préemptions ont pu être effectuées dans le boulevard de Strasbourg et dans la rue du Château d'Eau. Dans ce secteur, les préemptions sont beaucoup plus difficiles que dans les quartiers attenants, principalement à cause des loyers très élevés. L'enveloppe du Budget Participatif permettra de compenser les coûts de remise en état ou les prix d'achat trop importants qui pourraient bloquer la préemption. Une autre explication est que, dans ce secteur, les locaux se vendent peu. Mme BRETON transmettra la liste fournie par l'association des habitant.e.s à la SEM Paris Commerces, afin que cette dernière puisse se rapprocher des propriétaires et voir s'ils sont dans une dynamique de vente. Une troisième explication est la difficulté à installer une activité commerciale dans le boulevard de Strasbourg et dans la rue du Château d'Eau du fait de la mono-activité ambiante et du système mafieux qui la gère. À ce propos, Mme BRETON se réjouit que la préfecture ait pris des dispositions, via l'arrêté qui règlemente les horaires d'ouverture et de fermeture des commerces. Cet arrêté est globalement respecté, 82 commerces ayant été activement sensibilisés par le commissariat et 25 établissements ayant été verbalisés pour le non-respect de l'arrêté au cours du premier mois d'application. Il faut signaler des retours positifs sur l'évolution de la physionomie du quartier, le sentiment de sécurité des riverains et les droits de travailleurs qui, en raison des fermetures imposées par l'arrêté préfectoral, peuvent terminer plus tôt leur journée.

En ce qui concerne la préemption des baux, l'expérimentation qui est en cours depuis août 2024 dans les 5^e, 6^e et 7^e arrondissements vise exclusivement des locaux occupés par des commerces culturels. Il s'agit

d'un outil qui vise à préserver une activité mais ne peut pas être utilisé pour la changer, la préemption d'un bail impliquant l'obligation d'exercer l'activité qui y est déjà inscrite. Des réunions mensuelles sont organisées depuis novembre avec la RIVP pour s'assurer du suivi et du lancement des procédures sur les fins de baux. Mme BRETON est d'accord avec l'association qu'il n'est pas normal qu'un bailleur social ait installé dans ses locaux des activités qui détériorent la qualité de vie d'un quartier et de leurs propres locataires. Cette situation ne se produira plus grâce à la création, en 2017, du GIE Paris Commerces par les trois principaux bailleurs sociaux de la Ville, Paris Habitat, RIVP et Élogie-SIEMP, qui est chargé d'attribuer les locaux selon des critères bien précis. Mme BRETON conclut son intervention en assurant que la majorité municipale est pleinement mobilisée dans la lutte contre la mono-activité, en lien avec Nicolas BONNET-OULALDJ, et qu'elle sera aidée dans son travail par l'évolution de la législation sur l'encadrement des loyers commerciaux et la réquisition des locaux qui font l'objet d'une vacance spéculative.

À l'instar de ses collègues, **Mme CORDEBARD** souhaite remercier l'association Vivre ! Bd de Strasbourg – Fb Saint-Denis Saint-Martin pour son engagement qui a permis d'activer un certain nombre de leviers et de produire un certain nombre d'avancées. La fermeture des commerces à 20 heures, qui est unanimement appréciée par les riverains, tient autant des demandes réitérées de Mme CORDEBARD que de la mobilisation des habitants. La police nationale et la police municipale interviennent quasi quotidiennement sur des infractions constatées. Madame la Maire a attiré l'attention du parquet de Paris sur les activités de trafic et de recel qui se déroulent dans les arrière-boutiques de certains commerces. Des enquêtes ont démarré, ce dont elle se réjouit en rappelant que c'est une compétence non pas du maire mais de la police nationale.

Mme CORDEBARD partage la frustration de ses collègues et de l'association des habitants quant au fait que des préemptions de baux ont été réalisées dans d'autres arrondissements parisiens, et cela en dépit de la grande mobilisation du 10^e. Elle sait cependant que la Ville de Paris n'achètera pas des locaux où s'exerce une activité avec laquelle elle est en désaccord. Mme CORDEBARD est toujours volontariste pour déclencher un achat de bail mais, malgré sa vigilance, elle n'a pas rencontré de mises en vente officielles lui permettant d'intervenir. Comme Mme BRETON l'a indiqué, il n'y a pas d'opportunités d'achat car il n'y a pas de locaux en vente. Madame la Maire partage également l'indignation quant au fait que des bailleurs sociaux puissent accueillir dans leurs locaux des activités contraires aux droits des travailleurs. Elle rappelle toutefois que certaines attributions sont très anciennes, bien antérieures à son élection en tant que maire et même à celle de Rémi FÉRAUD.

Les procédures d'expulsion sont aujourd'hui lancées, mais il s'agit d'entreprendre des actions en justice contre des locataires qui paient leur loyer et qui demandent des dédommagements importants. Ce sera la Ville qui devra les rembourser avec de l'argent public. Ces procédures requièrent beaucoup de temps, même si l'objectif en vaut la peine. Dès son arrivée, Mme CORDEBARD a travaillé avec rigueur pour atteindre cet objectif, stimulée par la mobilisation de l'association des habitants qui l'a aidée à comprendre la complexité du réseau mafieux qui est à l'œuvre dans le boulevard de Strasbourg. Elle continuera à

travailler avec la même rigueur en faisant tout son possible pour respecter les engagements pris dans le cadre de la loi et dans l'espoir que la législation évolue de façon positive. Toute remontée venant des riverains sera la bienvenue, le dialogue avec l'association devant rester ouvert.

Mme Delphine MARTIN-ALBARÈDE remercie la maire et les élu.e.s pour leurs réponses, et précise que la majorité municipale du 11^e arrondissement a récupéré 100 magasins en trois ans grâce à l'achat d'une part des murs mais aussi grâce à l'achat de baux commerciaux. *A priori*, aujourd'hui la mairie n'a pas la capacité de préempter des baux mais a les moyens d'en acheter. Elle devrait se saisir de ces moyens pour les 22 locaux sur le boulevard de Strasbourg qui sont détenus par des bailleurs sociaux et pour les 15 locaux du boulevard qui sont actuellement vacants. Une trentaine de commerces diversifiés pourraient donner tout autre allure au quartier et enclencher une nouvelle dynamique commerciale.

Elle aimerait reparler de l'organisation du comité stratégique avec Nicolas BONNET-OULALDJ et aimerait également que la Ville de Paris dédie un budget au quartier du boulevard de Strasbourg aussi bien pour l'acquisition ou la préemption de murs que pour l'achat au gré à gré de baux. Ce n'est pas l'action de Mme CORDEBARD qui est remise en doute par l'association mais son bilan trop modeste : 3 commerces en 14 ans dans le 10^e arrondissement contre 100 commerces en 3 ans dans le 11^e. L'association Vivre ! Bd de Strasbourg – Fb Saint-Denis Saint-Martin reste à disposition de la mairie pour continuer à travailler ensemble.

Mme CORDEBARD estime que Mme MARTIN-ALBARÈDE a raison de lui demander davantage sans pour autant oublier qu'elle n'est pas maire du 10^e arrondissement depuis 14 ans. Quant au comité stratégique avec Nicolas BONNET-OULALDJ, l'occasion de reparler de sa mise en place ne manquera pas. Madame la Maire donne ensuite la parole à M. Patrick BERNHEIM, représentant des parents d'élèves de l'école élémentaire Martel, pour présenter la deuxième question de pré-conseil.

M. Patrick BERNHEIM présente la deuxième question de pré-conseil.

QPC 25-10-02 – QUESTION DE PRÉ-CONSEIL POSÉE PAR LES REPRÉSENTANTS D'ÉLÈVES DE L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE MARTEL, RELATIVE À LA SECTORISATION DES COLLÈGES

Madame la Maire,

Mesdames et Messieurs les élu.e.s,

Mesdames, Messieurs,

Nous, parents d'élèves de l'école élémentaire Martel, souhaitons porter à votre attention notre stupéfaction concernant la nouvelle sectorisation des collèges, qui affecte plus de la moitié de nos effectifs au collège Louise Michel au lieu du collège Bernard Palissy ;

Cette décision a été prise sans concertation préalable avec les représentants des parents d'élèves de notre établissement ni avec sa direction ;

Nous avons tissé des liens avec le collège Bernard Palissy et sa principale, depuis le CM1, pour enrayer la fuite vers le privé. Les élèves de CM2 ont visité l'établissement et s'y rendent tout au long de l'année afin de se préparer au changement majeur que représente le passage en 6^e, et y rencontrent les professeurs. Dès le CM1, les élèves assistent aux portes ouvertes. De plus, les enseignants de l'école participent à la continuité pédagogique en assurant les cours du dispositif de soutien aux 6^e.

Par ailleurs, les élèves concernés voient leur temps de trajet presque doubler (environ 8 minutes vers Palissy et jusqu'à 20 minutes vers Louise Michel), leur faisant traverser de surcroît deux ou trois boulevards dangereux tant en termes de circulation que de fréquentation :

- Rue du Faubourg Saint-Denis, boulevard de Strasbourg, rue du Faubourg Saint-Martin par la rue du Château d'Eau ;*
- Boulevard Magenta, pour ceux qui accéderont par la rue du Paradis et par la rue de la Fidélité.*

Sans compter que ce temps de trajet augmenté les empêchera de rentrer à leur domicile en cas d'absences de professeurs.

De plus, des fratries seront séparées puisque les aînés ont déjà commencé leur scolarité au sein du collège Palissy ;

Enfin, de nombreux parents sont attachés à l'enseignement de l'allemand, notamment en section bilangue dès la 6^e, et du grec, qui ne sont pas dispensés au collège Louise Michel qui n'offre que l'anglais et l'espagnol ;

Cette nouvelle sectorisation aura un impact significatif sur les élèves, perturbant leur parcours scolaire et les relations établies avec leurs camarades depuis la maternelle ;

Nous considérons cette situation comme injuste pour nos enfants et leurs familles ;

Nous avons toujours été disponibles et mobilisés à vos côtés et aux côtés des autres écoles de notre secteur contre les fermetures et pour la défense de l'école publique ;

Nous demandons officiellement d'annuler l'application de cette nouvelle carte, dans l'attente d'être reçus par les services concernés et de pouvoir en discuter.

M. JOUSSELLIN observe qu'une réforme de la sectorisation scolaire n'est jamais parfaite et ne peut jamais satisfaire complètement tout le monde. Il rappelle cependant que cette réforme particulière vise tout d'abord à stabiliser deux collèges du 10^e arrondissement, les collèges Bernard Palissy et Françoise Seligmann, qui étaient menacés de fermeture à court terme. Elle a également pour objectif d'éviter

l'éclatement des d'élèves d'une même école en trois collèges différents en faisant en sorte qu'ils soient orientés vers deux collèges seulement. Ce travail a été réalisé en concertation avec l'ensemble de la communauté éducative au cours de plusieurs réunions organisées par M. ALGRAIN et auxquelles M. JOUSSELLIN a participé. Il peut ainsi certifier que les demandes des parents d'élèves ont bien été prise en compte.

Pour ce qui est de cas spécifiques comme la séparation de fratries ou l'enseignement de matières spécifiques comme l'allemand et du grec, M. JOUSSELLIN espère que les demandes de dérogation seront acceptées sans difficulté et informe que les élu.e.s communistes les soutiendront. En revanche, le groupe communiste ne partage pas la volonté des parents d'élèves d'annuler l'application du périmètre scolaire qui a été voté à l'unanimité dans le Conseil d'arrondissement de janvier 2025. En plus de remettre en cause les équilibres trouvés grâce à la concertation, cela menacerait sérieusement les collèges Palissy et Seligmann, alors que la majorité municipale se bat pour préserver ses établissements scolaires, éviter la fermeture de classes et défendre l'école publique.

En tant que représentant de l'opposition, **M. FORT** ne dispose pas de tous les éléments utiles pour répondre à la question posée par les représentants des parents d'élèves de l'école Martel. Cependant il avoue être, comme eux, surpris tout d'abord par les modalités de communication de la nouvelle sectorisation, les parents d'élèves n'ayant pas été préalablement informés d'une décision qui affecte la scolarité de leurs enfants. Ensuite, il fait part de sa surprise quant au fond de la décision. Le fait de séparer dans deux collèges différents des élèves qui ont fait leur scolarité dans la même école, ne lui paraît pas une bonne option. M. FORT se demande si cela n'est pas le résultat de la fuite des familles du 10^e arrondissement et de la politique menée la majorité municipale, et informe les représentants des parents d'élèves qu'il sera ravi d'échanger avec eux à la fin de la séance pour essayer de mettre en place des actions.

M. RAIFAUD se félicite que le 10^e soit l'un de rares arrondissements parisiens qui donne la possibilité aux habitants de poser des questions de pré-conseil, et il remercie les représentants des parents d'élèves de l'école Martel d'avoir saisi cette opportunité. Il remercie également M. ALGRAIN de jouer un rôle d'« équilibriste » assez complexe pour assurer la préservation des tous les établissements scolaires du 10^e en faisant en sorte qu'ils continuent de fonctionner avec un nombre suffisant mais pas trop important d'élèves et en gérant les temps de parcours entre le domicile et l'école. Et tout cela en tenant compte d'un point très important, c'est-à-dire l'attractivité de l'enseignement public par rapport au privé. Il s'agit d'un enjeu absolument essentiel car le 10^e est confronté à une fuite considérable d'élèves vers des établissements privés. Un travail important est réalisé avec l'Éducation nationale sur ce sujet. Par ailleurs, M. RAIFAUD comprend bien les motivations des parents d'élèves qui souhaitent donner à leurs enfants la meilleure scolarité possible, et il espère que M. ALGRAIN pourra leur apporter des réponses permettant de trouver un équilibre satisfaisant entre les contraintes de la nouvelle sectorisation et la vie scolaire des enfants.

M. ALGRAIN comprend les inquiétudes des parents d'élèves auxquelles il prête une attention toute particulière. Le changement de sectorisation est un sujet important car il touche directement les enfants et le quotidien de leurs familles. Son objectif principal est de renforcer les collèges de proximité auxquels les habitants du 10^e sont profondément attachés. Ces collèges sont sous pression, voire « ciblés » par le Rectorat de Paris qui n'a jamais caché son intention d'en fermer deux, intention qu'il a clairement exprimée lors de plusieurs réunions avec Madame la Maire. Pour éviter ces fermetures, la majorité municipale a pris la décision de revoir la répartition des élèves et d'en affecter l'ensemble exclusivement dans des collèges du 10^e. Cela n'était pas le cas auparavant, une partie des élèves partant en direction des collèges du 9^e ou du 18^e arrondissement.

La nouvelle sectorisation est le fruit d'un long travail et d'un long processus de concertation avec les directeurs des établissements scolaires concernés et les représentants des parents d'élèves. M. ALGRAIN convient qu'au moment où il a été évalué que l'école Martel pouvait être impactée par le changement de périmètre, aussi bien lui que les parents d'élèves présents en commission, auraient dû avoir le réflexe de prévenir les familles. Il explique cependant que la démarche de la commission n'était pas de protéger les besoins particuliers mais de travailler dans l'intérêt collectif. Comme une liaison existait déjà entre l'école Martel et le collège Louise Michel, la commission avait jugé préférable de réaffecter les élèves sur la base de cette liaison ancienne plutôt que d'en créer une nouvelle. Désormais, un élève sur trois sera affecté au collège Louise Michel contre 1 sur 6 lors de la sectorisation précédente.

En ce qui concerne les temps de trajet entre le domicile et le collège et la sécurité des déplacements, des dispositifs de sécurisation ont déjà été mis en place sur plusieurs axes majeurs, notamment sur le boulevard de Strasbourg et le boulevard de Magenta. Pour ce qui est de l'offre linguistique, M. ALGRAIN continuera d'interpeller le Rectorat pour améliorer les parcours existants et garantir les choix les plus diversifiés. Il reste à l'écoute des familles et leur fait part de sa volonté d'accompagner au cas par cas les situations les plus problématiques. Par ailleurs, il est prêt à les soutenir auprès du Rectorat pour les demandes de dérogation qui seront formulées. La majorité municipale du 10^e partage avec les parents d'élèves un objectif commun, celui de garantir aux enfants une scolarité de qualité dans des établissements solides et dynamiques.

Mme CORDEBARD informe les représentants des parents d'élèves qu'il n'est pas possible d'annuler la carte de la nouvelle sectorisation qui a été votée en Conseil d'arrondissement à l'unanimité. Elle regrette que les familles de l'école Martel n'aient pas été associées à la longue et très aboutie concertation sur la réaffectation des élèves. Elle est prête à les recevoir et s'engage à les accompagner au mieux pour éviter la séparation des fratries ainsi qu'à intervenir auprès du Rectorat pour que les options linguistiques demandées soient satisfaites. Elle rappelle toutefois que 1 élève sur 6 de l'école Martel poursuivait déjà sa scolarité au collège Louise Michel lors de l'ancienne sectorisation. Le changement imposé aux familles de l'école Martel permettra d'empêcher la fermeture des collèges Palissy et Seligmann et de voir partir les enfants vers des collèges situés dans d'autres arrondissements.

M. Patrick BERNHEIM remercie la maire et les élu.e.s pour leurs réponses. Il indique cependant que les parents d'élèves sont conscients que l'offre est dégradée entre les collèges Louise Michel et Bernard Palissy. La réaffectation des élèves ne concerne pas quelques enfants « à la marge » – comme on l'a vu écrire – mais, pour la seule école Martel, entre 15 et 20 enfants, c'est-à-dire quasiment une classe. Par ailleurs, le collège Palissy aimerait bien bénéficier de cet apport. Les parents des enfants concernés sont tous en train de se demander s'il ne serait pas préférable d'avoir recours aux collèges privés Rocroy et Bossuet qui se trouvent à 5 minutes de marche. Même si l'objectif de la nouvelle sectorisation est louable, il n'est pas normal en 2025 de ne pas disposer d'une offre linguistique incluant l'allemand, le grec et le latin, comme c'est le cas au collège Louise Michel. Les parents d'élèves de l'école Martel ont noté que Madame la Maire est prête à les recevoir et espèrent que cette rencontre pourra avoir lieu bientôt.

Mme CORDEBARD lui confirme sa volonté d'avoir des échanges avec eux et de les rassurer de la qualité de l'enseignement dispensé au collège Louise Michel. Il invite ensuite Mme Sandrine CASSINI à présenter la troisième question de pré-conseil.

Mme Sandrine CASSINI présente la troisième question de pré-conseil.

QPC 25-10-03 – QUESTION DE PRÉ-CONSEIL POSÉE PAR LES REPRÉSENTANTS DE PARENTS D'ÉLÈVES DE L'ÉCOLE FAUBOURG SAINT-DENIS, RELATIVE À LA FERMETURE DE CLASSES

Madame la Maire,

Mesdames et Messieurs les élu.e.s,

Mesdames, Messieurs,

Nous nous exprimons aujourd'hui devant vous, au nom de l'ensemble des familles de l'école Faubourg Saint-Denis qui nous ont confié le mandat de les représenter et de défendre les intérêts de leurs enfants ;

En trois ans, notre école à elle seule a fait face à deux fermetures de classes. Cette année encore, nous subirons une nouvelle fermeture. Ainsi, au cours des quatre dernières années, ce sont 3 classes qui ont été supprimées sur un total de 12 classes, soit une suppression de près de 25% des capacités éducatives ;

Cela n'inclut pas les autres fermetures décidées dans l'arrondissement, en particulier celle de la totalité de l'École Paradis – avec une promesse éphémère de maintenir les classes existantes dans les autres écoles ;

Nous voulons partager avec vous notre incompréhension quant à cette décision du Rectorat de Paris. L'année prochaine, les effectifs annoncés sont amenés à croître de nouveau, avec 46 élèves attendus en CP dès le mois de septembre 2025 ;

En 2026, nouvelle augmentation avec 50 élèves accueillis en première année d'élémentaire. Du jamais vu en 10 ans !

Plus d'élèves et moins de classes. Tout élève de CP pourrait rapidement faire le calcul. Nous allons donc vers une détérioration drastique des conditions d'apprentissage pour nos enfants dans l'arrondissement. Nous savons tous combien il est difficile, voire impossible, de rouvrir une classe après l'avoir fermée ;

Il faut rappeler une spécificité. Notre école est classée en Réseau d'Éducation Prioritaire. C'est son honneur d'accueillir des enfants de toutes nationalités et de tous milieux, seul chemin pour tenir la promesse républicaine – écrite sur le fronton de nos écoles ou de cette mairie : Égalité. Et donc réduire les inégalités. Cette mixité sociale favorise l'entraide et la solidarité entre les élèves et les familles, portant haut les valeurs de l'école de la République ;

Dans le cadre de cette mission, notre école dispose d'une classe UPE2A composée d'enfants allophones, issus de familles primo-arrivantes. Ces enfants partagent leur temps de classe entre l'apprentissage du français avec une institutrice ou un instituteur dédié et un parcours scolaire classique, dans des classes avec leurs camarades francophones. Ces classes ont permis non seulement à des générations d'enfants d'apprendre le français, mais aussi de réussir leur parcours d'intégration dans notre société en rejoignant les niveaux de leurs âges ;

Ce dispositif est la fierté de notre école, dans un quartier dont la richesse repose sur une profonde diversité. Fierté du quartier, de l'arrondissement, sans nul doute de vous, les élu.e.s, et – nous l'espérons – également du Rectorat ;

Mais il est désormais menacé par cette nouvelle fermeture de classes ;

Cette année, des élèves allophones ont été refusés dans le groupe de niveau CM2. Avec des effectifs en hausse, la capacité d'accueil de ces élèves va se réduire. Pire, la fermeture rendra au mieux compliqué, et plus probablement impossible, l'accueil d'enfants pour certains niveaux ;

À terme, c'est l'ensemble du dispositif UPE2A, et avec lui les valeurs d'égalité et de fraternité qu'il porte, qui va disparaître. Aux États-Unis, Donald Trump n'aurait pas fait mieux. Mais peut-être Paris vaut-il mieux ?

Au sein du 10^e arrondissement, la fermeture envisagée marquerait la fin de ce type de classe dans notre arrondissement. Seule l'école Varlin disposerait alors d'une UPE2A. Or, hasard ou politique anti-diversité du Rectorat de Paris, elle est aussi menacée d'une fermeture de classes. Une hérésie alors que des foyers sociaux continuent d'ouvrir dans notre arrondissement, et plus précisément dans un périmètre proche de notre école ;

Madame la Maire de Paris, Anne HIDALGO, a fait de la réduction des inégalités et de la mixité sociale un enjeu majeur pour Paris. Elle a développé au long de ses mandatures une politique offensive de logement social, avec l'objectif noble d'assurer le vivre-ensemble ;

Comment assurer la continuité de cette politique sans les dispositifs scolaires indispensables à la formation de citoyens éclairés ?

Faut-il comprendre dans cette démarche de désinvestissement du secteur éducatif que le Rectorat de Paris encourage fortement les habitants à se diriger vers le secteur privé ? L'enseignement de qualité doit-il n'être accessible qu'à une petite frange de la population de l'arrondissement ?

Voici un an, le monde entier regardait avec envie Paris. Une cérémonie grandiose dévoilait les grands principes sur lesquels repose la République. Paris était une fierté. Tous ses habitants, quelle que soit leur origine, leur niveau social, étaient fiers de Paris. Mais il semble que ce temps soit désormais révolu ;

Nous vous demandons solennellement, à vous nos élu.e.s, d'intervenir auprès du Rectorat pour qu'il revienne sur cette fermeture de classes, aux conséquences dramatiques, sur notre arrondissement, sur ses habitants et, surtout, sur l'avenir de ses enfants, qui demeurent ceux de la République.

Nous n'avons pas le droit, encore plus aujourd'hui qu'hier, de préempter le futur de nos enfants. Votre seul devoir ? Faire mentir les politiques discriminatoires et, pourquoi pas, Make Education Great Again.

Nous vous remercions par avance de l'attention que vous voudrez bien porter à nos préoccupations.

M. GUTTERMANN observe que s'il est incontestable que le nombre d'élèves est en baisse depuis plusieurs années consécutives, une diminution des effectifs devrait être l'occasion d'améliorer les conditions d'apprentissage et d'enseignement. Cela aurait le mérite de rapprocher le taux d'encadrement dans les classes françaises à celui de la moyenne européenne, la France se situant dans les derniers rangs. Pour décider, l'Académie ne prend que des mesures comptables en s'appuyant très peu sur l'indice de positionnement social des écoles, notamment celles en REP (Réseaux d'Éducation Prioritaire). Cette année, 6 écoles du 10^e arrondissement n'ont pas été prises en compte par ce critère et sont touchées par des fermetures de classes. Le seul guide juste serait de s'attacher aux spécificités de chaque école en favorisant, par exemple, l'accueil des élèves allophones dans une classe UPE2A dans l'école Faubourg Saint-Denis ou celui d'enfants en situation de handicap dans d'autres écoles.

Il ne faut pas laisser le Gouvernement casser l'école publique en supprimant à Paris presque le quart de la totalité des postes du premier degré sur le plan national. Avec 110 postes repris sur la dotation parisienne, c'est la question du remplacement qui va en souffrir. Tous les jours, plusieurs dizaines de classes sont sans enseignants du fait du manque de remplaçants. Les élu.e.s communistes partagent avec l'association des

parents d'élèves de l'école Faubourg Saint-Denis l'idée que la démarche de l'Éducation nationale est dictée par la volonté de désinvestissement de l'État. Sous couvert de réduction des dépenses et de contribution à l'effort de guerre, l'État semble inviter la population à se tourner vers le privé. En effet, aucune mesure de fermeture dans les écoles privées n'a été prise, leur financement étant assuré sans que des contrôles rigoureux de la qualité des enseignements dispensés ne soient effectués. Tout est fait pour les épargner, voire les favoriser. Il faut inverser la tendance et fermer des établissements privés pour en ouvrir des publics. Les élu.e.s communistes se rangent aux côtés des parents d'élèves de l'école Faubourg Saint-Denis pour regagner la classe qui a été supprimée.

M. FORT convient avec son collègue que le Rectorat de Paris a adopté une logique comptable de réajustement des effectifs. Il faut quand même se rappeler que, depuis 2014, la population parisienne a perdu quasiment 120 000 habitants et que, chaque année, environ 12 400 personnes quittent la capitale. Cela a bien évidemment un impact sur les écoles, à peu près 3 200 élèves en moins étant prévus à la rentrée prochaine, ce qui représente 160 classes de 20 élèves. Il ne faut cependant pas que la logique comptable du Rectorat s'applique de façon indiscriminée à toutes les écoles, comme il ne faut pas accepter toutes les fermetures de classes. Celle de l'école Faubourg Saint-Denis, dont les effectifs augmenteront l'année prochaine, n'est pas justifiée, de la même manière que ne l'était pas celle de l'école Belzunce dont les élèves ont été dispersés dans d'autres établissements scolaires. M. FORT estime qu'il est légitime de s'opposer aux fermetures de classes injustifiées et, chaque fois que les parents d'élèves l'ont interpellé, il les a soutenus en envoyant un courrier au Rectorat comme cela a été le cas pour l'école Belzunce.

S'opposer aux fermetures de classes est important pour préserver la qualité de l'enseignement dans le public, d'autant plus que – ainsi que les représentants d'élèves de l'école Faubourg Saint-Denis l'ont souligné – fermer une classe est beaucoup plus facile qu'en rouvrir une autre. En tant qu'élus locaux, M. FORT est d'accord avec la majorité municipale sur la nécessité de garder un maximum de classes dans le 10^e arrondissement. En revanche, il est en désaccord avec sa façon d'agir car on ne peut pas, d'une part, s'opposer à la fermeture de classes et, d'autre part, fermer une école maternelle ou tenir un discours démagogique sur la suspension de la décharge des directeurs d'école tout en oubliant de préciser que la Ville de Paris a arrêté de payer les indemnités dues à l'État depuis 2019, soit 100 millions d'euros au total. Le double discours de la majorité du 10^e et de la Ville de Paris rend plus difficile le dialogue avec le Rectorat en mettant la municipalité dans une mauvaise position pour préserver ses établissements scolaires. M. FORT termine son intervention en disant qu'il faudrait également s'interroger sur les raisons qui expliquent la fermeture des classes et sur lesquelles il est possible d'agir, via la politique locale et du logement ou la politique scolaire, en intervenant notamment sur les rythmes scolaires et sur la qualité du périscolaire.

M. WATANABÉ-VERMOREL partage l'amertume exprimée par la question des représentants des parents d'élèves et souligne avec eux l'importance de l'accueil de tous les enfants, dans leur diversité de parcours et dans leur diversité de besoins, qui est le propre de l'école publique. Que l'État ait un plan pour avantager

le privé ou que le privé soit avantagé par l'absence de plan de l'État, la conclusion est la même. Ce qui est certain, c'est qu'il existe une brutalité de la part de l'administration qui souvent ne permet pas aux mobilisations citoyennes d'arriver à temps. Une fois que le nombre des postes d'enseignants a été défini, le Ministère trouve des arguments pour le justifier. Ces arguments sont forcément fallacieux, comme le fait d'enlever 110 postes à Paris ou de fermer une classe dans une école où les effectifs sont en augmentation.

Parmi ces arguments fallacieux, il y a celui des privilèges accordés à Paris par rapport à d'autres communes françaises. Au-delà du fait que la France est en bas du classement européen en termes de taux d'encadrement, il ne faut pas oublier que Paris a plusieurs particularités, parmi lesquelles le plus grand nombre d'élèves d'origine étrangère. Si l'Académie n'a pas de plan, il faut que les élu.e.s parisiens lui en proposent un en faveur du secteur public. M. WATANABÉ-VERMOREL informe que Pouria AMIRSHAHI a déjà organisé l'envoi d'un courrier transpartisan pour soutenir l'école publique et qu'Eva SAS a interpellé à ce sujet le Gouvernement à l'Assemblée. Quant aux élu.e.s écologistes du 10^e, ils se mettent à disposition des parents d'élèves de l'école Faubourg Saint-Denis pour organiser une réunion publique et mobiliser l'ensemble de la population pour la défense des écoles de l'arrondissement.

M. ALGRAIN remercie Mme CASSINI d'avoir été la porte-parole du mécontentement grandissant au sein de l'école Faubourg Saint-Denis. Ce mécontentement est largement partagé face à une situation absolument invraisemblable, créée par la volonté du Ministère et du Rectorat de sacrifier les écoles parisiennes sous prétexte que la capitale aurait été trop favorisée ces dernières années. Cela se traduit par la suppression de 110 postes d'enseignants à Paris, soit 25% des 470 postes supprimés au niveau national. Ce qui est plus grave encore, c'est que maintenant sont les quartiers prioritaires qui sont visés, quartiers où des résultats satisfaisants ont été obtenus grâce aux moyens donnés à leurs écoles. La fermeture de la classe UPE2A de l'école Faubourg Saint-Denis est une démonstration de la volonté de l'État de s'en prendre aux établissements en Réseaux d'Education Prioritaire et également aux enfants allophones.

Jusqu'aujourd'hui il existait des règles qui étaient respectées et qui favorisaient le dialogue avec le Rectorat. Si celui-ci décidait de fermer une classe dans une école, il ne le faisait pas l'année suivante, alors qu'actuellement certains établissements scolaires sont touchés par une fermeture de classe pendant trois ans consécutifs et que d'autres voient deux de leurs classes être fermées en même temps. Il n'existe plus de règles ni de dialogue, et la logique du Rectorat est absolument insupportable. La majorité municipale est déterminée à accompagner la mobilisation des parents d'élèves aux côtés desquels elle manifeste régulièrement devant le Rectorat pour exprimer le mécontentement général.

Mme CORDEBARD observe que la question de la valeur accordée à l'école publique se pose aujourd'hui sous un angle politique. Face au définancement massif de celle-ci, aucun définancement n'intervient pour l'école privée. À ce sujet, elle rappelle que même si la Ville de Paris négocie avec force chaque année, les collectivités locales sont tenues de participer aux frais de fonctionnement des établissements privés. Dans le contexte actuel, la loi de la parité n'a plus aucun sens et il faut remettre la discussion sur la table. Comme

ses collègues l'ont rappelé, la baisse des effectifs devrait être l'occasion d'améliorer les conditions d'apprentissage et d'enseignement, et de remettre la France à un bon niveau européen. L'orientation prise par l'État va malheureusement dans la direction opposée. Le 25% de l'effort national qui est imposé à Paris ne peut pas être justifié par la baisse démographique de la capitale, qui est seulement du 3,5%. Les 3 200 élèves en moins – mentionnés par M. FORT – sont en réalité cinq élèves en moins par école, ce qui n'est pas beaucoup.

Pour ce qui est des décharges dont bénéficient les directeurs d'école, la Ville de Paris finance depuis 47 ans la moitié des salaires des directeurs dont les écoles ont moins de 12 classes. En 2020, pendant la crise sanitaire, alors que l'ensemble des charges pour faire face à la pandémie étaient assurées par les collectivités locales, la Ville de Paris a interrompu le paiement des directeurs d'école, non pas pour une addition totale de 100 millions d'euros – comme le prétend M. FORT – mais pour 12 millions d'euros par an. Par ailleurs, M. FORT accuse la majorité du 10^e et de Paris de tenir un double discours alors qu'il soutient un gouvernement qui est en train de détruire le service public et d'étrangler les collectivités locales. La municipalité parisienne défend le service public et lutte contre les fermetures de classes. Mme CORDEBARD rappelle à ce propos que ce n'est pas le Rectorat de Paris qui décide le nombre de postes à supprimer mais le ministère de l'Éducation nationale.

Il est nécessaire de réaffirmer que le projet de l'école publique est le projet de la Nation et que le projet de la mixité sociale est le projet de la Ville de Paris et du 10^e arrondissement. La municipalité souhaite qu'il y ait des enseignants devant les enfants et que les classes dédoublées qui, pour Madame la Maire, représentent la seule bonne décision prise par le ministre Jean-Michel BLANQUER, ne soient pas à 17 élèves, soit des classes entières. Comme la majorité parisienne, celle du 10^e continuera de s'exprimer fort pour redire son attachement à l'école publique, en demandant au Rectorat de renoncer à la fermeture de la classe UPE2A de l'école Faubourg Saint-Denis ainsi qu'aux autres fermetures annoncées, car il s'agit de mesures injustes.

Mme Sandrine CASSINI remercie la maire et les élu.e.s pour leurs interventions, dont elle retient que la municipalité continuera de faire pression sur le Rectorat pour le faire revenir sur sa décision si cela est encore possible.

Mme CORDEBARD répond que c'est seulement le Rectorat, ou plutôt le ministère de l'Éducation, qui pourra le dire. Elle est cependant persuadée qu'il existe encore une marge de manœuvre avant la rentrée et fait savoir que, tous les ans, des classes sont réouvertes en septembre. Madame la Maire remercie Mme CASSINI et les représentants des parents d'élèves de l'école Faubourg Saint-Denis ainsi que tous les autres intervenants, et propose de passer à l'ordre du jour.

Après avoir annoncé les pouvoirs, Mme CORDEBARD entame l'ordre du jour du Conseil d'arrondissement.

ORDRE DU JOUR

Délibérations ayant fait l'objet d'une demande d'inscription à l'ordre du jour ou d'une inscription d'office

10-2025-04 – Désignation du secrétariat de séance

Rapporteure : Alexandra CORDEBARD

Mme CORDEBARD propose de désigner, au bénéfice de l'âge, Enora BRETON comme secrétaire de séance.

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents		19	
Nombre de votants		21	
POUR	21	CONTRE	
Abstentions		NPPV	
Le Conseil d'arrondissement émet un avis favorable à l'unanimité			

10-2025-08 – Adoption de la procédure d'urgence

Rapporteure : Alexandra CORDEBARD

Mme CORDEBARD invite les élu.e.s à voter la procédure d'urgence permettant de délibérer sur la DAC 346, la DSOL 10, la DSOL 30 et la DFPE 106, arrivées après la publication de l'ordre du jour. Quant à la DVD 38, elle ne pourra pas être étudiée en conseil, faute d'être parvenue à la mairie dans des délais acceptables. Ce que Madame la Maire ne manquera pas de faire noter à ses collègues de l'exécutif parisien.

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents		18	
Nombre de votants		21	
POUR	21	CONTRE	
Abstentions		NPPV	
Le Conseil d'arrondissement émet un avis favorable à l'unanimité			

10-2025-05 – Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil d'arrondissement du mardi 28 janvier 2025

Rapporteure : Alexandra CORDEBARD

En l'absence de demandes de modification, **Mme CORDEBARD** propose d'adopter le procès-verbal de la séance du Conseil d'arrondissement du mardi 28 janvier 2025.

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents		18	
Nombre de votants		21	
POUR	21	CONTRE	
Abstentions		NPPV	
Le Conseil d'arrondissement émet un avis favorable à l'unanimité			

10-2025-06 – Modification du règlement intérieur du Conseil d'arrondissement

Rapporteure : Alexandra CORDEBARD

Mme CORDEBARD propose de voter la modification du règlement intérieur du Conseil d'arrondissement, modification qui a fait l'objet d'échanges entre les groupes et qui complète celle adoptée en novembre 2024. Elle concerne l'article 27 et porte à 3 minutes le temps de parole accordé à chaque groupe lors des vœux.

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents		19	
Nombre de votants		21	
POUR	21	CONTRE	
Abstentions		NPPV	
Le Conseil d'arrondissement émet un avis favorable à l'unanimité			

10-2025-07 – Mode de gestion de l'EAPE situé 27, rue du Château d'Eau

Rapporteure : Alexandra CORDEBARD

Mme CORDEBARD indique que la présente délibération porte sur le mode de gestion de l'EAPE (Établissement d'Accueil de la Petite Enfance) qui est situé au 27, rue du Château d'Eau. Il s'agit de renouveler le choix de la gestion par marché public de cette crèche associative, qui est actuellement gérée par la fédération « Léo Lagrange ».

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents		18	
Nombre de votants		21	
POUR	21	CONTRE	
Abstentions		NPPV	
Le Conseil d'arrondissement émet un avis favorable à l'unanimité			

Thomas WATANABÉ-VERMOREL quitte la séance.

2025 DAC 419 – Signature d'une convention avec la Région Île-de-France pour la restauration de l'église Saint-Vincent-de-Paul, située place Franz-Liszt (10^e)

Rapporteuse : Laurence PATRICE

Mme PATRICE indique que la délibération DAC 419 vise à autoriser la signature d'une convention avec la Région Île-de-France pour les travaux de restauration des grilles de la façade principale et du chevet de l'église Saint-Vincent-de-Paul, dont en septembre ont été célébrés les 200 ans. À cette occasion, une conférence passionnante a retracé l'histoire de ce monument et des œuvres d'art religieux qu'il accueille. Cette église représente l'un des joyaux du paysage urbain parisien et l'un des biens patrimoniaux du 10^e arrondissement. Classé au titre des Monuments Historiques, l'édifice de Saint-Vincent-de-Paul est l'un des chefs-d'œuvre néo-classiques de l'architecte Jacques-Ignace HITTORFF, qui a repris en 1832 le chantier inauguré en 1824 par son beau-père, l'architecte Jean-Baptiste LEPÈRE.

La Ville de Paris et sa maire, Anne HIDALGO, ont à cœur de veiller sur le riche patrimoine artistique et architectural de la capitale. Avec l'aide de leurs services et celui de Karen TAÏEB, adjointe à la Maire de Paris en charge du patrimoine, la Mairie du 10^e a pu lancer les travaux de réhabilitation de l'église Saint-Vincent-de-Paul. En 2020, 4 millions d'euros ont ainsi été engagés pour restaurer les 3 000 m² de toiture, auxquels se sont ajoutés les 115 000 euros qui ont permis de restaurer les quatre toiles de William BOUGUERAU. La prochaine échéance, très attendue par les paroissiens et les habitants, sera donc la restauration des grilles de la façade principale et du chevet, qui sont aujourd'hui dans un état de dégradation très avancé. Ces travaux seront complétés par la reprise des sols des courettes du chevet, indispensables à la préservation et à la sauvegarde de l'édifice.

Le montant global des travaux s'élevant à près de 800 000 euros, la Ville de Paris a sollicité la Région Île-de-France au titre d'un programme dédié à la restauration du patrimoine immobilier protégé au titre des Monuments Historiques. La Région participera ainsi avec un montant de 158 000 euros, auquel s'ajoutera une subvention de 263 676 euros de la Direction Régionale des Affaires Culturelles d'Île-de-France. Les travaux démarreront à la fin du mois de mars et se poursuivront jusqu'à la mi-septembre. La restauration de l'église Saint-Vincent-de-Paul s'inscrit dans la profonde transformation du quartier initiée par la mairie du 10^e il y a trois ans afin de valoriser la place Franz-Liszt et ses abords, avec la réfection du square Cavaillé-Coll et la piétonnisation et végétalisation du pourtour de l'église. Ces travaux mettront ainsi le point final à la création d'une vaste trame verte au cœur de ce quartier du 10^e arrondissement.

M. FORT se réjouit que les travaux de restauration des grilles de l'église Saint-Vincent-de-Paul démarrent enfin et rappelle que, lors du Conseil d'arrondissement de mars 2023, Laurence PATRICE avait annoncé que

la première tranche de ces travaux aurait été réalisée avant la fin de l'année. Deux ans après, M. FORT espère que, cette fois, le chantier débute vraiment. Il votera en faveur de la délibération DAC 419.

Mme JOUBERT indique que la restauration de l'église Saint-Vincent-de-Paul s'inscrit dans le cadre d'une opération plus globale de réaménagement de l'espace public autour de l'église, qui a aussi pour objectif de la mettre en valeur. La délibération DAC 419 va permettre de rénover les grilles situées devant la façade principale, tandis que le projet de réaménagement de l'espace public prévoit la restauration de l'ensemble des grilles qui entourent l'église. Les travaux, qui ont démarré en début d'année, vont parachever la transformation du quartier entre l'Hôpital Lariboisière et la Gare du Nord en une zone piétonnée et végétalisée. Ce projet ambitieux, d'un montant d'1 million d'euros, offrira aux habitants plus de 1 660 m² supplémentaires pour les piétons, 236 m² végétalisés et 74 arceaux pour les vélos. Les travaux devraient se terminer en automne. Le groupe Paris en Commun votera en faveur de la DAC 419.

Mme CORDEBARD salue la mobilisation de l'ensemble des acteurs publics pour la sauvegarde de l'église Saint-Vincent-de-Paul et remercie la Région Île-de-France pour sa participation financière. Elle espère que l'État en fera autant pour la rénovation des portes Saint-Martin et Saint-Denis, rénovation qui est fortement désirée par les habitants et par l'équipe municipale du 10^e arrondissement et qui est vraiment nécessaire. Madame la Maire invite les élu.e.s à délibérer.

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents		18	
Nombre de votants		21	
POUR	21	CONTRE	
Abstentions		NPPV	
Le Conseil d'arrondissement émet un avis favorable à l'unanimité			

2025 DEVE 1 – Plan Biodiversité 2025-2030 de Paris

Rapporteur : Sylvain RAIFAUD

M. RAIFAUD observe que la ville est devenue, de façon assez paradoxale, le refuge de la biodiversité alors que les monocultures intensives assèchent les campagnes. Paris est le territoire d'un vivant à la richesse exceptionnelle avec près de 2 800 espèces sauvages – plantes et animaux – qui y ont été recensées entre 2010 et 2020. Parmi elles, 54 espèces (23 plantes et 29 animaux) sont menacées de disparition et font l'objet de mesures de protection. Paris offre également une grande diversité de paysages où l'on trouve les 21 kilomètres de linéaires d'eau avec la Seine et les canaux et plus de 180 mares et bassins végétalisés – dont ceux des jardins Villemin-Mahsa Jîna Amini et Juliette Dodu dans le 10^e –, auxquels il faut ajouter la Petite Ceinture, les rues, les toitures et les façades végétalisées, les cours oasis et les cœurs d'îlots végétalisés.

Pour aller plus loin dans les efforts engagés en faveur de la biodiversité, la Ville de Paris s'est dotée à partir de 2011 d'un Plan biodiversité qui fixe des objectifs ambitieux. Le bilan vient d'être réalisé du plan 2018-2024, dont la mise en œuvre a été partielle. Le nouveau plan 2025-2030 est issu d'une large consultation publique avec l'ensemble des Parisiens, les acteurs du territoire, la communauté scientifique, les associations et les institutions partenaires de la Ville de Paris. Ce plan s'inscrit en pleine complémentarité entre les différents plans de la Ville : Plan climat, Plan local d'urbanisme bioclimatique, Plan ParisPluie, Plan alimentation durable, Plan Arbre, etc.

Le Plan biodiversité 2025-2030 s'articule autour de 5 focus qui présentent des enjeux transversaux prioritaires :

- Déployer une stratégie pour préserver et développer les haies ;
- Renforcer la biodiversité de la Seine ;
- Poursuivre la renaturation des bois parisiens ;
- Calculer pour la première fois l'empreinte biodiversité de la ville ;
- Mener l'ensemble des actions du plan avec une approche territoriale très marquée.

Il s'articule également autour de trois axes qui rassemblent vingt fiches objectifs thématiques comprenant chacune des actions précises, des indicateurs de suivi annuel et des cibles à l'horizon 2030 :

- Expertiser et préserver la biodiversité du territoire parisien ;
- Faire de la biodiversité un atout pour la résilience du territoire ;
- Sensibiliser, impliquer et coopérer en faveur de la biodiversité.

Après avoir souligné les belles réalisations des habitants du 10^e arrondissement dans le cadre du concours « Cours végétalisées », M. RAIFAUD invite les élu.e.s à délibérer en faveur de ce nouveau Plan biodiversité parisien, dont il faudra veiller à suivre la mise en œuvre.

M. JOUSSELLIN indique que le vote du nouveau Plan biodiversité est marqué par un contexte international et national où la biodiversité est attaquée de toutes parts. Il rappelle, à ce propos, l'échec des discussions qui se sont tenues pendant la COP 2022 en Colombie, échec dû essentiellement au refus des pays riches de financer les 23 mesures de protection de la biodiversité. Si un accord a finalement été trouvé à Rome le 27 février 2025, des désaccords persistent sur les moyens de financement, les pays du sud continuant de demander une discussion plus large sur la réforme de l'architecture financière à mener avec la Banque Mondiale et le Fonds Monétaire International. Au niveau national, M. JOUSSELLIN s'inquiète de l'attaque portée par le groupe Les Républicains à l'Assemblée nationale contre l'Office français de la Biodiversité qualifié de « coalition d'idéologues », ou encore de l'adoption de la loi d'orientation agricole de la ministre Les Républicains Annie GENEVARD, qui sacrifie l'environnement en inscrivant dans la loi le principe « pas d'interdiction de pesticides sans solution » ainsi que la dépénalisation des agriculteurs portant atteinte à l'environnement et aux espèces protégées.

Face à cela, il est apprécié que la Ville de Paris se dote d'un Plan biodiversité ambitieux et bien structuré. Les élu.e.s communistes au Conseil de Paris ont pris une part active dans l'élaboration de ce plan en formulant plusieurs propositions, comme celle d'exclure des opérations financières de la Ville les entreprises participant à la destruction de la biodiversité. Ils souhaitent que la Ville sensibilise, dans le cadre de ses activités périscolaires, les élèves parisiens à la biodiversité et que de nouveaux « quartiers moineaux » soient développés dans l'est parisien. Les élu.e.s communistes souhaitent également que la Ville de Paris réaffirme sa volonté de créer une mutuelle municipale pour les animaux afin de leur donner toute la place qu'ils méritent dans la ville.

M. FORT profite de la délibération DEVE 1 pour revenir sur la votation citoyenne organisée par la Ville de Paris le 23 mars et pour souligner que 4% de participation ne peut pas être considéré comme un franc succès, à la différence de ce que Mme CORDEBARD semble croire. 400 000 euros sont beaucoup pour financer une votation sur une question, somme toute, assez consensuelle et pour laquelle seulement 50 000 habitants se sont déplacés. Il s'agit effectivement d'un nombre de personnes plus important que celui des échantillons pris habituellement pour réaliser un sondage, mais un sondage aurait coûté dix fois moins cher à la Ville de Paris avec, à peu près, le même résultat.

En ce qui concerne le Plan biodiversité 2025-2030, M. FORT en partage les grands objectifs et les grands principes ainsi qu'une grande partie des mesures qu'il porte. Cependant, parmi toutes ces mesures il n'y en a pas en faveur de la lutte contre les nuisances sonores ni contre la saleté dans les rues parisiennes. Le sujet des nuisances sonores n'est pas anecdotique. La politique de la majorité municipale qui favorise l'installation de terrasses de cafés et de restaurants dans l'espace public, en remplaçant ainsi les nuisances liées à la voiture avec celles liées à la vie nocturne – comme l'exemple des abords du canal Saint-Martin peut en témoigner –, est une politique qui nuit à la biodiversité. En effet, pour communiquer et se reproduire, les oiseaux ont besoin de calme et de silence. En raison de la non prise en compte de mesures contre les nuisances sonores et la saleté des rues dans le nouveau Plan biodiversité et pour alerter contre les actions menées par la municipalité qui portent atteinte à la biodiversité, M. FORT a décidé de s'abstenir.

Mme JOUBERT indique que, s'il devait rester un seul bon souvenir de la période du Covid, ce serait l'apparition de canards devant l'Opéra ou de cormorans sur le canal Saint-Martin. Cette période a rappelé que la nature n'est pas très loin de la ville où elle doit trouver toute sa place. Une ville sans nature est une ville morte et l'accès à la nature contribue pleinement à la santé et au bien-être des habitant.e.s. La délibération DEVE 1 tombe à point nommé car le samedi 22 mars était la journée « Earth Hour » lancée par le WWF où, partout dans le monde, des milliers de monuments iconiques – la Tour Eiffel à Paris – ont été plongés symboliquement dans le noir pour mettre en avant l'importance de la protection de la planète. Le dimanche 23 mars, les Parisien.ne.s ont plébiscité la piétonnisation et la végétalisation de 500 nouvelles rues, le 10^e ayant enregistré le meilleur score de participation avec 82% sur les questions concernant la ville et 83% sur celles concernant l'arrondissement.

Le Plan biodiversité 2025-2030 met l'accent sur la jeunesse, car les enfants d'aujourd'hui voient autour d'eux une nature bien plus pauvre que leurs aînés et passent beaucoup plus de temps devant les écrans. Avec la création de 350 nouvelles cours oasis dans les écoles, les crèches et les collèges ainsi qu'avec la mise en place d'actions pédagogiques en faveur de la biodiversité dans les établissements scolaires, ce nouveau plan propose de reconnecter les enfants avec la nature. Il met également l'accent sur les territoires avec 84 projets d'arrondissement qui seront réalisés à l'horizon 2030, dont 5 dans le 10^e : les projets du canal Saint-Martin, du jardin du Chalet, de la forêt urbaine place du Colonel Fabien, de la végétalisation verticale et du renforcement de la trame verte et bleue permettant des lieux d'habitat et de déplacement pour les espèces sauvages.

En ce qui concerne tout particulièrement le canal Saint-Martin, Mme JOUBERT rappelle qu'il s'agit d'un espace extraordinaire qui compte aujourd'hui une très grande variété d'espèces animales et végétales. Le travail qui sera mené sur le bassin Louis-Blanc, le bassin du Combat, le square des Maures et le square des Récollets favorisera l'émergence de zones de biodiversité dites « refuges », auxquelles seront ajoutés à terme 370 m² de végétalisation. La baignade sera élargie sans prendre le pas sur la nature, 3 radeaux végétalisés ayant déjà été posés. Quant aux terrasses de cafés et de restaurants, la Maire du 10^e a justement décidé de ne pas en permettre l'installation sur les quais du canal pour protéger la biodiversité et trouver un équilibre entre les usages.

Mme VASA fait savoir que l'argumentaire consistant à dire que la présence de bruits est la principale cause de la réduction de la biodiversité en ville est faux. Qui plus est, en se baladant aux abords du canal Saint-Martin, il est possible de constater qu'il y règne un grand silence. Ce canal n'est pas isolé dans le 10^e arrondissement mais il s'étend sur 130 kilomètres en rejoignant des territoires ruraux et la Seine. C'est tout ce corridor, cette trame bleue que le nouveau Plan biodiversité propose de travailler avec des territoires qui, dans le passé, se laissaient simplement traverser par cette parcelle de nature vivante mais qui aujourd'hui sont déterminés à la protéger et à la renforcer. Ce qu'il est intéressant de noter, c'est en effet que le nouveau plan n'est pas centré exclusivement sur Paris mais prend en compte aussi son environnement, dont la ville dépend pour faire vivre la biodiversité dans ses quartiers. Mme VASA tient à souligner le fait que l'actuelle mandature a vraiment favorisé la végétalisation de Paris, notamment avec des réalisations comme les « rues aux écoles », un projet porté par les élus écologistes dont elle est particulièrement fière.

Mme CORDEBARD observe que les objectifs poursuivis par la municipalité au cours des dernières années sont en train de se concrétiser et de se contractualiser en vue d'une transformation profonde de la ville de Paris. Les changements sont déjà visibles et reconnus par le monde entier. Elle regrette que M. FORT ait décidé de ne pas voter en faveur de la délibération DEVE 1, car les objectifs portés par le nouveau Plan biodiversité parisien devraient être unanimement partagés et soutenus. Ils le devraient d'autant plus que le 10^e arrondissement possède, grâce au canal Saint-Martin, une richesse exceptionnelle mais qu'il se

caractérise aussi par une densité exceptionnelle. Chaque centimètre carré restitué à la nature représente un défi et toute opportunité pour le gagner doit être saisie. Madame la Maire pense notamment aux murs végétaux dont les habitants apprécient de plus en plus la réussite, comme elle a pu le constater avec le mur végétal de l'école Pierre Bullet. Elle pense également au projet de parc à oiseaux pour le canal Saint-Martin et à tous les projets qui permettront à la municipalité de continuer à avancer. Madame la Maire invite ensuite les élu.e.s à délibérer.

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents		18	
Nombre de votants		21	
POUR	20	CONTRE	
Abstentions	1 (Bertil FORT)	NPPV	
Le Conseil d'arrondissement émet un avis favorable à la majorité			

Laurence PATRICE quitte la séance.

2025 DSOL 10 – Subventions (133 900 euros) accordées à 4 associations menant des actions d'accès aux droits, d'accès à la culture et d'accompagnement social

Rapporteuse : Sylvie SCHERER

Mme SCHERER indique que la délibération DSOL 10 propose de soutenir quatre associations qui mènent des actions favorisant l'accès aux droits, à la culture et à l'accompagnement social. Ces actions s'inscrivent dans les orientations du Pacte parisien de lutte contre l'exclusion qui visent à faciliter l'intégration, l'insertion professionnelle et culturelle des habitant.e.s. Les associations concernées sont :

- Le Mouvement pour la Réinsertion Sociale (MRS), qui accompagne les personnes sortant de prison ou sous main de justice, pour un montant de 30 000 euros ;
- Droits Devant !, qui apporte une aide pour l'accès aux droits aux personnes d'origine étrangère en situation de précarité, pour un montant de 28 000 euros ;
- Culture du Cœur Paris, pour un projet de prévention et d'accès à la culture, pour un montant de 50 000 euros ;
- L'Assemblée Citoyenne des Originaires de Turquie (L'ACORT), pour trois projets : des ateliers sociolinguistiques et de la médiation sociale pour les femmes (10 000 euros) ; une permanence d'accueil et des cours de français du soir (13 500 euros) ; un accompagnement à la scolarité (2 400 euros).

La délibération DSOL 10 propose également à L'ACORT de signer une convention pluriannuelle d'objectifs pour la période 2025-2027. Mme SCHERER profite de l'occasion pour indiquer que la Ville continue d'apporter son soutien aux associations qui interviennent sur le territoire parisien en faveur des personnes

les plus fragiles, actions qu'auparavant recevaient des financements de la part de l'État, ce qui n'est plus le cas aujourd'hui.

M. JOUSSELLIN indique que la délibération DSOL permet aux élu.e.s communistes de réaffirmer leur soutien plein et entier à L'ACORT. L'action sociale et culturelle de cette association demeure plus que jamais d'actualité publique. Les missions qu'elle assure sont essentielles pour permettre et faciliter dans la durée l'accueil et l'intégration ainsi que la construction d'un lien social vraiment inclusif à de nombreux hommes et femmes à Paris et, tout particulièrement, dans le 10^e arrondissement. Il faut être fier que Paris puisse compter sur de tels acteurs sociaux et que la Ville persiste dans son soutien indéfectible à L'ACORT et à d'autres associations structurantes de la solidarité, notamment auprès des femmes et des plus précaires, alors que l'État leur retire ses financements. L'accès aux droits doit être libre et légitime pour tous ceux et celles qui ont choisi l'exil en France plutôt que la répression politique et économique en Turquie.

Mme CHIUSANO insiste sur le fait que l'action de L'ACORT en faveur des personnes originaires de Turquie n'est plus à démontrer aussi bien en matière d'accueil des demandeurs d'asile qu'en matière d'accompagnement et d'accès aux droits ou, plus largement, en matière de défense des valeurs démocratiques d'égalité et de laïcité. L'ACORT lutte contre les discriminations, promue l'humanisme et s'engage concrètement pour l'égalité femme/homme. À ce propos, Mme CHIUSANO tient à saluer le travail que cette association accomplit dans le cadre du réseau d'aide aux victimes de violences conjugales. La délibération DSOL 10 permet de soutenir précisément cette action en faveur des femmes, à hauteur de 25 900 euros, avec des ateliers sociolinguistiques et une médiation socioculturelle.

En 2023, cet accompagnement a bénéficié à des femmes fragiles touchant le RSA, et a permis de les aider dans leur accès aux droits, aux soins et au logement ainsi que de prendre en charge les victimes de violences. La subvention qui sera accordée à L'ACORT devra suppléer aux financements qui ne lui sont plus attribués par l'État. Aujourd'hui, cette association souffre également du redécoupage de la géographie prioritaire qui la prive des aides de la politique publique, aides que la municipalité doit compenser à travers le Pacte parisien pour les quartiers populaires. De nombreux acteurs associatifs souffrent des décisions de l'État qui viennent fragiliser leurs actions et les personnes qui devraient en bénéficier. Il ne faut pas accepter que la société civile œuvrant quotidiennement à la solidité des piliers de la République soit bafouée, accusée ou mise en cause, mais il faut la soutenir. Le groupe Paris en Commun votera en faveur de la délibération DSOL 10.

Mme CORDEBARD réitère le soutien de la majorité municipale à L'ACORT et rappelle, à ce propos, la liberté dont doivent bénéficier les associations de ne pas être d'accord avec la politique menée par l'État. Cela s'appelle, tout simplement, le dialogue démocratique. Elle ajoute que les politiques publiques étant déficitaires, elles sont fort heureusement reprises par des associations qui, plutôt que d'être soutenues par l'État, sont aujourd'hui privées de son aide financière. La Ville de Paris et les collectivités locales continuent

de les soutenir car elles sont bien conscientes du rôle essentiel joué par les associations dans la vie de leurs quartiers et des habitants. Madame la Maire propose aux élu.e.s de délibérer.

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents		16	
Nombre de votants		20	
POUR	20	CONTRE	
Abstentions		NPPV	
Le Conseil d'arrondissement émet un avis favorable à l'unanimité			

2025 DPE 8 – Subventions (199 620 euros) et conventions avec 10 associations et 1 structure œuvrant à la prévention et à la réduction des déchets à travers l'animation de « Territoires Zéro Déchet »

Rapporteuse : Léa VASA

Mme VASA précise qu'il s'agit d'une délibération récurrente car elle porte sur des subventions destinées aux porteurs de la démarche « Territoires Zéro Déchet » (TZD), lancée en 2021 par la Ville de Paris. Dans le 10^e arrondissement, l'association concernée est la Maison du Canal-Régie de Quartier, qui pilote depuis 2021 les projets TZD des quartiers Grange-aux-Belles et Buisson-Saint-Louis. Il avait été opté de reconduire chaque année le dispositif dans les mêmes secteurs et avec les mêmes acteurs, afin de favoriser les temps longs des projets, d'avoir un impact plus profond sur les quartiers et de développer de nouvelles débouchées pour le réemploi. La Régie de Quartier a veillé en particulier à accompagner les services de la Direction de la Propreté et de l'Eau vers un changement de métiers, afin qu'eux-mêmes créent des exutoires vers le réemploi.

Dans l'Espace de Vie Sociale ouvert rue Louis Blanc, la Régie de Quartier a créé un point de tri permanent très qualitatif qui est devenu un véritable rendez-vous du quartier. Chaque mois s'y associe un marché où les habitants viennent déposer et récupérer gratuitement des objets et des vêtements. Pour assurer le fonctionnement de cet espace et d'un futur « frigo partagé », de collectes d'aliments invendus et d'une « objethèque », la Régie de Quartier a décidé de recruter un valoriste, c'est-à-dire un agent qui informe les habitant.e.s sur les principes de l'économie sociale et solidaire et de l'économie circulaire pour leur permettre de recourir à ces services.

En 2025, la Régie de Quartier a donc prévu de créer une « objethèque », à savoir un lieu de prêt de matériels évènementiels destinés aux associations et aux écoles de l'arrondissement, avec un vélo cargo pour les transporter, et aussi d'outils de bricolage ou d'objets divers. Elle a également prévu de mettre en place des « repair cafés » où les habitant.e.s seront formés à la réparation de petits électroménagers et d'autres objets. Le montant que la délibération DPE 8 propose d'accorder à la Régie de Quartier s'élève à 20 000 euros.

M. CLERWALL précise que, au-delà des actions qu'elle accomplit pour réduire les déchets générés sur le territoire du 10^e arrondissement, la Régie de Quartier est une association aussi emblématique dans son périmètre d'activités que L'ACORT dans le sien. Elle représente une cheville ouvrière du réseau associatif et citoyen du 10^e et un partenaire précieux pour la mairie, sans lequel ses ambitions municipales – notamment dans le champ de l'action sociale et environnementale – seraient mises à mal. Comme l'a souligné récemment le Conseil économique, social et environnemental, le financement du secteur associatif n'est pas qu'un enjeu d'activités économiques, d'emploi ou de prestations de services, mais c'est un enjeu profondément démocratique de résilience du tissu social et d'accès des populations moins privilégiées aux activités qui ne sont pas prises en charge par l'économie de marché. L'action de la Régie de Quartier est particulièrement significative à cet égard. En considérant la manière où le Gouvernement s'efforce à « fracturer » le tissu associatif français, M. CLERWALL est particulièrement content de voter des délibérations comme la DPE 8.

Mme CORDEBARD se réjouit des progrès déjà réalisés en matière de réduction des déchets et salue, à ce propos, la forte mobilisation des habitant.e.s du 10^e, en particulier de ceux des quartiers populaires qui se sont emparés du sujet et qui sont devenus, pour un certain nombre d'entre eux, de véritables militants. C'est le signe que les temps changent et que les déchets sont désormais un sujet de préoccupation largement partagé. Madame la Maire propose de voter la délibération DPE 8.

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents		14	
Nombre de votants		17	
POUR	17	CONTRE	
Abstentions		NPPV	
Le Conseil d'arrondissement émet un avis favorable à l'unanimité			

2025 DFPE 51 - 2025 DFPE/DSOL 51 – Subventions (138 650 euros) et conventions à 6 associations pour leurs actions visant à renforcer les liens parents-enfants par des activités partagées, ludiques et intergénérationnelles, et à favoriser les échanges entre pairs dans les 9^e, 10^e, 11^e, 12^e, 13^e, 14^e, 15^e, 16^e, 17^e, 18^e, 19^e et 20^e arrondissements

Rapporteuse : Awa DIABY

Mme DIABY indique que la présente délibération met en lumière l'engagement de six associations en faveur de la parentalité et du bien-être des familles. Dans le 10^e arrondissement, à travers son Centre Ressources de la Famille situé depuis fin 2024 au 140 rue du Faubourg Saint-Martin, l'association Les Pâtes au Beurre propose, entre autres activités, quatre temps d'accueil de soutien psychologique où les familles échangent autour de leurs préoccupations avec un binôme de psychologues spécialistes de la parentalité. L'association

propose également un atelier de rencontre autour du livre en partenariat avec l'association Lire ainsi que l'atelier « Je joue, je lis » en partenariat avec l'ESI (Espace Solidarité Insertion) Familles Bonne Nouvelle. Cet atelier vise à offrir un espace de parole adapté aux familles en situation de grande précarité, logées en centre d'hébergement d'urgence, hôtel social ou en situation de rue. En 2024, 390 familles ont bénéficié de cet accompagnement.

Quant à l'association Stop VEO-Enfance sans Violences, elle mène des actions de sensibilisation et d'accompagnement des parents et des professionnels de l'enfance, du médical et du médico-social pour lutter contre les violences éducatives ordinaires faites aux enfants à travers des conférences et des ateliers. Il est proposé d'attribuer une subvention de 35 000 euros à l'association Pâtes au Beurre et une de 10 000 euros à Stop VEO-Enfance sans violences. Au-delà de ces subventions, il est important de donner de la visibilité aux acteurs associatifs qui accompagnent les familles au quotidien. À ce propos, Mme DIABY rappelle que le Forum des familles et de la petite enfance se tiendra le 30 avril dans les locaux de la mairie d'arrondissement. Il fournira aux familles l'occasion de rencontrer ces deux associations mais aussi d'autres structures engagées sur les thématiques de la parentalité et qui opèrent dans le 10^e arrondissement.

Mme JUILLET indique qu'il y a quelques années, la principale donnée qui ressortait du premier baromètre des violences éducatives ordinaires, réalisé par la Fondation pour l'Enfance, c'était que près de 8 parents sur 10 déclaraient avoir déjà eu recours à ce type de violences. L'acronyme VEO désigne une violence physique, psychologique ou verbale utilisée envers les enfants dans une intention éducative, le fameux « c'est pour leur bien », violence culturellement admise et tolérée dans tous les lieux et dans tous les milieux à tel point qu'elle devient « ordinaire ». Ce premier baromètre a été publié en 2016 mais les chiffres ont très peu évolué depuis. La loi du 10 juillet 2019 interdit ces violences, mais il reste indispensable d'informer le grand public des conséquences que celles-ci peuvent avoir sur le développement des enfants. Il reste également indispensable de donner des clés aux familles pour une éducation bienveillante.

Depuis de nombreuses années, des associations militent pour une éducation sans violences mais pas sans limites. Elles appellent les pouvoirs publics à inscrire la lutte contre les VEO dans un plan d'information et d'éducation des parents et de tous les professionnels de l'enfance. Elles préconisent de financer des programmes de soutien à la parentalité et de produire des recommandations claires et reconnues pour poser un cadre adapté. Si les parents sont désormais très minoritaires à déclarer utiliser des châtiments corporels dans leurs pratiques éducatives, les violences psychologiques sont toujours assez présentes et beaucoup plus difficiles à arrêter. Aujourd'hui encore, 1 parent sur 10 n'imagine pas éduquer ses enfants sans violences et les juge acceptables lorsqu'elles sont légères et n'arrivent que très rarement. Pourtant, cette violence justifiée à tort par l'éducation est parfois la porte d'entrée d'autres formes plus graves de maltraitance. C'est à la méconnaissance du développement affectif et cognitif de l'enfant de la part des parents que l'association Stop VEO-Enfance sans violences répond à travers ses ateliers et ses sessions de formation. Le groupe Paris en Commun votera en faveur de la délibération DFPE 51.

Mme CORDEBARD observe qu'une fois encore, c'est le travail réalisé par les associations qui tisse la cohésion sociale que Paris et le 10^e arrondissement peuvent vanter. Ce sont ces associations qui font la différence en permettant, en l'occurrence, d'améliorer la destinée de certains enfants et de trouver des issues aux situations dégradées de certaines familles. Madame la Maire invite les élu.e.s à voter la délibération DFPE 51.

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents		16	
Nombre de votants		20	
POUR	20	CONTRE	
Abstentions		NPPV	
Le Conseil d'arrondissement émet un avis favorable à l'unanimité			

2025 DLH 91 – Octroi, réitération et modification de garanties d'emprunts finançant divers programmes de création de logements sociaux réalisés par la RIVP

Rapporteur : Élie JOUSSELLIN

Mme CORDEBARD propose qu'à la suite de la désinscription de M. CLERWALL, la délibération DLH 91 soit votée sans être présentée.

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents		16	
Nombre de votants		20	
POUR	20	CONTRE	
Abstentions		NPPV	
Le Conseil d'arrondissement émet un avis favorable à l'unanimité			

2025 DLH 106 – Modification du règlement municipal fixant les conditions de délivrance des autorisations visant la location de locaux à usage commercial en meublés touristiques

Rapporteur : Élie JOUSSELLIN

M. JOUSSELLIN indique que la délibération DLH 106 propose de modifier le règlement municipal qui fixe les conditions de délivrance des autorisations visant la location de locaux à usage commercial en meublés touristiques, en y ajoutant un critère selon lequel le local ne doit pas être situé dans le secteur d'encadrement des hébergements touristiques qui a été voté avec le Plan local d'urbanisme bioclimatique (PLUb). Pour rappel, le secteur d'encadrement des hébergements touristiques délimité par le PLUb couvre

les arrondissements de 1 à 11 et le secteur de Montmartre dans le 18^e. Tout le 10^e y est donc inclus et il ne sera plus possible de transformer un local commercial en meublé de tourisme dans cet arrondissement.

La DLH 106 est une délibération technique qui ne demeure pas pour autant peu importante. Réguler les locations touristiques signifie réaffirmer l'ambition de la municipalité de faire en sorte que le logement ne soit pas un « business » comme un autre. Le 11 mars dernier, un contrôle géant a eu lieu dans le 10^e sous l'impulsion de la mairie d'arrondissement et de Jacques BAUDRIER, adjoint à la Maire de Paris en charge du logement. 15 agents de la Ville ont été mobilisés pour visiter 66 immeubles représentant 2 328 locaux. Le premier objectif de cette action était d'informer les habitants sur la nouvelle loi limitant à 90 nuitées le droit à la location touristique. Elle a cependant permis aux agents de découvrir plusieurs meublés de tourisme et, dans certains cas, de confirmer leurs suspicions, ce qui entraînera des procédures. En effet, depuis la loi de novembre 2024, portée à l'Assemblée nationale par Annaïg LE MEUR et Enaki ECHANIZ et au Sénat par Ian BROSSAT, la municipalité dispose de beaucoup plus de possibilités d'agir. Des actions comme celle du 11 mars sont appelées à se renouveler dans le 10^e arrondissement et d'autres dispositifs propres aux meublés touristiques, comme les boîtes à clés ou les réceptacles fixés sur le mobilier urbain, sont désormais interdits à Paris.

Mme VASA se réjouit de pouvoir voter la délibération DLH 106, celle contre les meublés touristiques étant une bataille collective portée par la municipalité. L'impact de ces derniers sur l'offre locative privée est très fort, 1 logement sur 5 ou sur 10 – selon les quartiers du 10^e arrondissement – étant réservé à la location saisonnière. Les locaux commerciaux au pied d'immeubles transformés en meublés de tourisme ont moins de visibilité, mais ils ont, eux aussi, un impact très fort sur la vie de quartier. C'est déjà assez difficile de dynamiser le commerce de proximité sans manquer en plus de locaux pour exercer des activités commerciales ou artisanales. Mme VASA rappelle que la mesure proposée par la délibération concerne la moitié des arrondissements parisiens et que le montant de l'amende pour les personnes qui ne se conformeront pas aux conditions fixées par le règlement municipal sera de 25 000 euros.

Mme CORDEBARD estime que le montant de 25 000 euros devrait décourager un certain nombre de propriétaires d'enfreindre la loi. Préserver l'offre locative privée est un enjeu fondamental pour le 10^e arrondissement, où les personnes qui cherchent à se loger sont très nombreuses alors que les meublés touristiques représentent actuellement près de 30% des logements. Il est nécessaire de saisir toute opportunité pour inverser la tendance et récupérer des logements destinés aux habitants. Madame la Maire invite les élu.e.s à délibérer.

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents		16	
Nombre de votants		20	
POUR	20	CONTRE	

Abstentions		NPPV	
Le Conseil d'arrondissement émet un avis favorable à l'unanimité			

Mme CORDEBARD propose à M. JOUSSELLIN de présenter ensemble les délibérations DU 96 et 91.

2025 DU 96 – Dénomination pont Hélène Duc (10^e)

Rapporteur : Élie JOUSSELLIN

2025 DU 91 – Dénomination passerelle Maria Schneider (10^e)

Rapporteur : Élie JOUSSELLIN

Après avoir rendu hommage à Émilie DEQUENNE, l'actrice d'origine belge disparue le 16 mars dernier, **M. JOUSSELLIN** rappelle que, lors de la séance des 22 et 23 mars 2022, le Conseil de Paris avait émis le souhait que les passerelles et les ponts du canal Saint-Martin prennent les noms de comédiennes qui tiennent une place essentielle dans le cinéma et le théâtre français du 20^e siècle. Il est proposé aujourd'hui d'attribuer les dénominations « pont Hélène DUC » et « passerelle Maria SCHNEIDER » au pont et à la passerelle reliant le quai de Valmy au quai de Jemmapes, respectivement au niveau de la rue de Lancry et de la rue Alibert, en l'honneur de ces deux comédiennes.

Hélène DUC, née le 22 mars 1917 à Bergerac et décédée le 23 novembre 2014 à Paris, a eu une longue carrière aussi bien au théâtre qu'au cinéma et à la télévision. Elle a notamment tourné dans une vingtaine de films dont *Les grandes Manœuvres* de René Clair (1955), *Le déjeuner sur l'herbe* de Jean Renoir (1959), *La femme en bleu* de Michel Deville (1972) et *Tanguy* d'Étienne Chatiliez (2001). Elle a également participé à la série télévisée *Les rois maudits* (1972) dans le rôle de Mahaut d'Artois.

Maria SCHNEIDER, née le 27 mars 1952 et décédée le 3 février 2011 à Paris, a commencé à faire des figurations au cinéma très jeune jusqu'à ce qu'Alain Delon la remarque et lui obtienne un rôle dans *Madly* de Roger Kahane (1970). Elle a ensuite tourné dans divers films tels que *Hellé* de Roger Vadim (1972) ou *La vieille fille* de Jean-Pierre Blanc (1972), avant d'être retenue, au côté de Marlon Brando, dans *Le dernier tango à Paris* de Bernardo Bertolucci (1972).

En donnant leur dénomination à des ouvrages publics du 10^e arrondissement, ce n'est pas seulement la mémoire de deux comédiennes que la majorité municipale veut honorer mais aussi celle de deux femmes très représentatives de leur époque. Hélène DUC a été reconnue en 2005 « Juste parmi les nations » pour avoir sauvé, avec sa mère Jeanne, institutrice, des dizaines de Juifs à Bergerac et à Marseille pendant la Seconde Guerre mondiale. M. JOUSSELLIN profite de l'occasion pour rappeler que, le 8 mars dernier, a eu lieu dans les locaux de la mairie, le vernissage de l'exposition *Juste femme* de Yad VASHEM, consacrée aux

femmes qui ont eu le courage de cacher des Juifs au péril de leur vie, illustrant par leurs actions héroïques et désintéressées les valeurs d'humanisme et de solidarité.

Quant à Maria SCHNEIDER, elle est devenue un symbole de la lutte contre les violences faites aux femmes. Mondialement connue pour son rôle dans *Le dernier tango à Paris*, elle a été victime d'un viol de la part de son partenaire Marlon Brando dans une scène du film. La question de la diffusion de ce dernier continue de susciter le débat, comme en témoigne l'annulation de sa projection à la Cinémathèque française en 2024 et les prises de parole d'actrices comme Adèle HAENEL ou Judith GODRÈCHE. La société semble réaliser que les violences existent également sur les plateaux de tournage français. Une commission d'enquête est en cours à l'Assemblée nationale et il faut espérer qu'elle portera à des évolutions positives. M. JOUSSELLIN regrette seulement que la ministre de la Culture, Rachida DATI, ne semble pas avoir pris le sujet à bras-le-corps.

Mme CHIUSANO souligne l'importance de rendre aux femmes la place qui leur est due dans l'espace public en dénommant les monuments et les équipements de la ville avec les noms de comédiennes, militantes, artistes, sportives et scientifiques célèbres. Cela signifie offrir aux femmes une visibilité à laquelle elles n'ont pas toujours droit dans une logique qui continue à valoriser le « patrimoine » plutôt que le « matrimoine ». Cela signifie rappeler qu'à l'instar de leurs contemporains masculins, ces femmes ont marqué l'histoire collective française et qu'à ce titre elles méritent d'être tout autant célébrées.

Choisir d'ajouter le nom de Maria SCHNEIDER à ceux des comédiennes auxquelles la Mairie du 10^e a déjà intitulé des ponts et des passerelles, c'est aussi honorer la mémoire d'une femme au destin tragique, qui a été marquée par les abus de pouvoir des puissants, et dénoncer la réduction au silence des victimes. Quelques semaines à peine après la condamnation du réalisateur Christophe RUGGIA et alors que s'ouvre cette semaine le procès de Gérard DEPARDEU, le destin de Maria SCHNEIDER résonne plus que jamais avec les combats portés par les mouvements féministes et le #MeToo/cinéma. Ce destin rappelle à lui seul que les violences sexistes et sexuelles restent une réalité dans tous les secteurs et que le monde du cinéma n'en est pas exempt. Derrière chaque Maria SCHNEIDER, de trop nombreuses victimes anonymes n'ont jamais pu parler, de trop nombreuses carrières ont été brisées, de trop nombreux destins ont été volés. Dans un 10^e arrondissement qui est tellement riche de culture, d'art et de cinéma, la majorité municipale réaffirme son engagement en faveur d'un changement profond de la société et continue à soutenir toutes celles et ceux qui subissent des violences et osent les dénoncer.

Mme VASA insiste sur le fait que le travail de dénomination des monuments et équipements publics avec des noms de femmes montre qu'au-delà de leur destin personnel, chacune de ces femmes porte un combat collectif que la municipalité tient à rappeler en honorant leur mémoire. Ce travail de féminisation de l'espace public, et notamment du canal Saint-Martin, est très intéressant et très inspirant. Il mérite d'être poursuivi et, à ce propos, Mme VASA pense à l'histoire ouvrière du canal, à toutes celles et ceux qui travaillaient sur les péniches ainsi qu'aux lavandières. Elle pense également aux familles des grandes

bidonvilles de Pantin, d'Aubervilliers et de Saint-Denis, aux personnes de différente nationalité qui ont utilisé le canal et aux nombreuses histoires de femmes qui mériteraient d'être racontées.

Mme CORDEBARD rappelle le projet de la Maire de Paris de faire inscrire les noms de 40 femmes de science sur le monument le plus célèbre de la ville, la Tour Eiffel. Elle rappelle également que le jardin Villemin a été rebaptisé « jardin Villemin-Mahsa Jîna Amini » en hommage à la jeune femme iranienne morte en prison en 2022, trois jours après avoir été arrêtée par la police des mœurs. Chaque nouvelle dénomination représente un pas en avant dans la lutte contre le patriarcat qui a invisibilisé les femmes pendant des siècles. Madame la Maire propose aux élu.e.s de voter les délibérations DU 96 et 91.

Résultat du vote pour la DU 96 :

Nombre de conseillers présents		17	
Nombre de votants		21	
POUR	21	CONTRE	
Abstentions		NPPV	
Le Conseil d'arrondissement émet un avis favorable à l'unanimité			

Résultat du vote pour la DU 91 :

Nombre de conseillers présents		17	
Nombre de votants		21	
POUR	21	CONTRE	
Abstentions		NPPV	
Le Conseil d'arrondissement émet un avis favorable à l'unanimité			

2025 DVD 42 – Rénovation du parc de stationnement Saint-Martin (3^e), transformation du parc de stationnement Passage des Récollets (10^e) en Vélostation et exploitation de l'ensemble – Convention de DSP avec Indigo

Rapporteuse : Pauline JOUBERT

Mme JOUBERT s'enquiert du nombre des cyclistes parisiens qui ne se sont jamais fait voler leur vélo. Cette expérience est malheureusement partagée par un très grand nombre de personnes et, pour cela, les parcs de stationnement sécurisés prennent toute leur importance. La délibération DVD 42 propose de retenir l'offre du prestataire INDIGO pour 817 places de stationnement vélo, dont 60 vélos box famille, 74 vélos cargos, au moins 2 stationnements vélo à destination des personnes en situation de handicap, 163 casiers de recharge pour les vélos électriques et 3 places pour des véhicules motorisés qui serviront aux services de la Ville.

Mme JOUBERT rappelle que le Conseil d'arrondissement du 28 novembre 2023 avait approuvé le principe du passage en délégation de service public pour transformer le parc de stationnement du passage des Récollets en Vélostation. Ce parc souterrain, qui se trouve sous un ensemble de bâtiments publics affectés à la Direction des Solidarités et à la Direction des Affaires scolaires, a été mis en service le 3 janvier 1996. Il est confié depuis cette date à la société SAEMES, dans le cadre d'une concession qui arrive à échéance le 29 janvier 2026. Le contrat avec la société INDIGO durera jusqu'au 31 janvier 2036 (10 ans). Il prévoit un accès à la Vélostation 24h/24 et 7j/7 avec des tarifs accessibles : pour les vélos classiques 2€/jour, 10€/mois ou 75€/an ; pour les vélos cargos 3€/jour, 20€/mois ou 150€/an ; pour l'abonnement box famille 600€/an. Le coût des travaux de transformation du parking en Vélostation sera de 1,4 million d'euros HT.

M. RAIFAUD souligne l'importance de disposer de parcs de stationnement sécurisés pour vélos puisque tous les immeubles n'ont pas la capacité d'accueillir des places pour les vélos et qu'un nombre croissant de Parisien.ne.s utilisent ce moyen de locomotion pour se déplacer au quotidien. La création d'un parc de stationnement au passage des Récollets est particulièrement bienvenue et permettra à la municipalité de comprendre si la transformation de parkings automobiles en vélostations est une expérience profitable. M. RAIFAUD exprime cependant son regret que ce parc de stationnement, exploité depuis sa création par la SAEMES qui est une SEM de la Ville de Paris, le sera désormais par INDIGO qui est une société privée. La lecture du dossier lui a permis de comprendre que c'est le critère de la redevance qui a coûté à la SAEMES l'exploitation du parking. Il pense qu'une réflexion devrait être menée pour voir comment redynamiser cette entité de la Ville sans la soumettre forcément aux contingences du marché.

Mme CORDEBARD observe qu'il est nécessaire de développer les parcs de stationnement sécurisés pour vélos car, aujourd'hui, 70% des Parisien.ne.s ne possèdent pas de véhicule personnel. Dans le 10^e arrondissement, il faut récupérer des places en sous-sol et Madame la Maire invite les élu.e.s concernés à continuer à challenger les bailleurs pour multiplier ce type d'équipements. Elle propose ensuite de passer au vote.

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents		17	
Nombre de votants		21	
POUR	21	CONTRE	
Abstentions		NPPV	
Le Conseil d'arrondissement émet un avis favorable à l'unanimité			

Mme CORDEBARD invite les élu.e.s à voter en bloc les délibérations n'ayant pas fait l'objet d'une demande d'inscription, en informant que Laurence PATRICE – ou plutôt sa procuration – ne prendra pas part au vote de la DAE 84 en sa qualité de présidente du Conseil d'administration d'Élogie-SIEMP.

Délibérations n'ayant pas fait l'objet d'une demande d'inscription

2025 DAC 346 – Subventions (900 000 euros) et conventions avec 29 établissements cinématographiques parisiens

2025 DSOL 30 – Subventions de fonctionnement et d'investissement (481 480 euros) à 12 associations proposant des actions aux besoins fondamentaux et de socialisation à destination de personnes en grande exclusion

2025 DAE 6 – BPP – Conventions, subventions de fonctionnement et d'investissement (160 000 euros) en faveur de l'économie circulaire

2025 DSOL 27 – Subventions (111 500 euros) à 12 associations et convention ou avenant avec 6 d'entre elles pour leurs actions inclusives en direction des personnes en situation de handicap

2025 DASCO 18 – Collèges publics parisiens – Subventions d'équipement (17 200 euros) et subventions pour travaux (227 076 euros)

2025 DDCT 47 – Financement de 70 postes d'adultes-relais dans les quartiers populaires parisiens – Subventions (358 700 euros) à 59 associations

2025 DDCT 49 – Fonds de Participation des Habitant.e.s (FPH) dans les quartiers populaires – Subventions (79 400 euros) à 12 associations

2025 DAE 84 – Pieds d'immeubles de programmes de logements sociaux d'Élogie-SIEMP : garantie à hauteur de 50% du service des intérêts et de l'amortissement d'un emprunt (25 322 935 euros)

2025 DFPE 24 – Subvention (616 330 euros), avenant n° 1 à l'association AJEFA pour ses 5 établissements d'accueil du jeune enfant

2025 DFPE 43 – Subvention (31 627 euros) et avenant à l'association Les Petits Lardons (10^e) pour sa crèche parentale située 20, rue des Écluses Saint-Martin (10^e)

2025 DFPE 50 – Subventions (8 652 864 euros) et avenant n° 1 avec l'association ABC Puériculture (16^e) pour ses 25 établissements d'accueil de la petite enfance et son service de garde à domicile

2025 DFPE 97 – Subvention (106 363 euros) et avenant n° 1 à l'association République Enfants (10^e) pour la crèche parentale sise 48, quarter rue du Faubourg Saint-Denis (10^e)

2025 DFPE 106 - 2025 DFPE 106 DAC/DDCT – Subventions (311 000 euros) avec 2 renouvellements de conventions pluriannuelles et 1 avenant pour les associations Jeunesse de Saint-Vincent-de-Paul, Parrains par Mille et Ré

2025 DLH 30 – Octroi de garanties d'emprunts finançant un programme de rénovation et d'amélioration de la qualité de service de 29 logements sociaux réalisé par Erigere

2025 DLH 46 – Octroi de la garantie d'emprunt finançant un programme de création de logements sociaux par Résidences le Logement des Fonctionnaires (RLF)

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents		17	
Nombre de votants		21	
POUR	21	CONTRE	
Abstentions		NPPV	1 (Laurence PATRICE pour la DAE 84)
Le Conseil d'arrondissement émet un avis favorable à l'unanimité sur l'ensemble des délibérations.			

VŒUX

Mme CORDEBARD propose que la modification du règlement intérieur, relative aux temps de prise de parole de chaque groupe, s'applique dès aujourd'hui et invite M. SIMONDON à présenter le premier vœu inscrit à l'ordre du jour.

M. SIMONDON présente le premier vœu.

V10-2025-05 – VŒU PRÉSENTÉ PAR LA MAJORITÉ MUNICIPALE, SUR PROPOSITION DES ÉLU.E.S DU GROUPE PARIS EN COMMUN, RELATIF À LA REFORME DE LA LOI DITE « PLM »

Considérant l'instabilité démocratique que traverse notre pays, notamment depuis la mise en œuvre de la dissolution de l'Assemblée nationale en juin 2024, à laquelle nos institutions publiques doivent impérativement répondre par un processus continu d'amélioration de la représentativité de leurs élu.e.s et dirigeant.e.s ;

Considérant que, dans ce contexte, la question de la réforme du mode de scrutin des villes de Paris, Lyon et Marseille, annoncée par le Premier ministre en février 2025, ne recèle aucun caractère d'urgence ;

Considérant l'ancienneté des modalités actuelles d'organisation du scrutin municipal à Paris, Lyon et Marseille, qui se distinguent des autres communes par l'élection du conseil municipal qui, au vu de la taille des villes, est organisé par arrondissement ;

Considérant que ce mode de scrutin n'a, d'une part, nullement empêché les alternances politiques dans ces trois villes depuis 1982 et n'a jamais vu, d'autre part, le ou la Maire de Paris être élu avec moins de voix que ses concurrents ;

Considérant que la Maire de Paris et les élu.e.s parisiens ont pris connaissance de ce projet de réforme par voie de presse et qu'ils n'avaient jamais été associés jusque-là, ni de loin ni de près, à une quelconque réflexion sur un sujet qui pourtant les concerne directement ;

Considérant que cette démarche traduit le peu de cas fait par le Gouvernement de la représentation parisienne issue du suffrage universel et in fine des électeurs parisiens ;

Considérant que six mois avant le début de la période de réserve marquant la première phase de la campagne des élections municipales de mars 2026, le seul texte porté à la connaissance des Parisien.ne.s est une proposition de loi déposée le 15 octobre 2024, laquelle, en substituant aux circonscriptions par arrondissement une circonscription unique, pose plusieurs difficultés majeures en droit et dans la pratique démocratique qui en résulteraient ;

Considérant qu'en l'état, la proposition de loi qui serait débattue prévoit ainsi la possibilité qu'un maire d'arrondissement ne soit pas membre du Conseil de Paris du fait de la mise en œuvre de deux scrutins distincts, ce qui affaiblirait considérablement la capacité des arrondissements à faire valoir les besoins de leurs habitant.e.s, alors même que l'arrondissement doit rester l'échelon de référence de l'action municipale ;

Considérant que le projet de réforme porterait atteinte à la représentativité et à la diversité géographique du Conseil de Paris ;

Considérant que si cette proposition de loi était adoptée, le scrutin municipal de l'année prochaine se déroulerait sans que ne soit clairement définie la répartition des compétences entre les mairies d'arrondissement et la Ville de Paris ;

Considérant que cette proposition de loi, au-delà de son improvisation patente, nie le fait métropolitain en faisant l'impasse sur la réflexion relative à l'articulation des compétences entre la Ville de Paris et la Métropole du Grand Paris ;

Considérant que, sous couvert de remettre le mode de scrutin des villes de Paris, Lyon et Marseille dans le droit commun au nom du principe « un habitant = une voix », la proposition de loi crée en réalité un mode de scrutin dérogatoire puisque la prime majoritaire, qui est de 50% dans l'ensemble des communes, serait ramenée à 25% dans ces trois villes, sans que les raisons de cette dérogation ne soient justifiées par une

quelconque nécessité démocratique ou d'efficacité de l'action publique, et qu'ainsi cette proposition de loi contrevient à ses propres objectifs ;

Considérant qu'une marche forcée vers la réforme du scrutin n'aboutirait qu'à un profond affaiblissement de la démocratie à Paris ;

Considérant que l'examen de la proposition de loi en commission a été repoussé au 2 avril prochain par son rapporteur, M. Jean-Paul MATTEI, ce dernier estimant que le texte comportait trop de zones d'ombres et devait être largement réécrit ;

Considérant que les consultations et discussions préalables à la rédaction de cette proposition de loi se sont déroulées dans des conditions ne permettant pas d'associer correctement l'ensemble des parties prenantes et de mesurer l'ensemble des impacts de la réforme, à la fois sur le mode de scrutin lui-même et sur l'exercice des responsabilités qui en découlent, alors que la précédente réforme du statut de Paris adoptée le 28 février 2017 a fait l'objet d'un travail de cinq années, permettant une adoption consensuelle ;

Le Conseil du 10^e arrondissement émet le vœu que :

- Les parlementaires parisiens s'opposent à toute proposition de loi révisant les modalités du scrutin municipal dans les villes de Paris, Lyon et Marseille si elle était maintenue à l'ordre du jour parlementaire ;**
- Soit mise en place une commission transpartisane associant experts, élu.e.s locaux, Parisien.ne.s, chargée d'élaborer différents scénarios de réforme et de contribuer au débat parlementaire dans la perspective du scrutin municipal de 2032, en reconnaissant l'arrondissement comme l'échelon de référence, essentiel pour le fonctionnement des services publics et la vie locale.**

M. GUTTERMANN informe que les élu.e.s communistes voteront en faveur du vœu de la majorité car ils sont convaincus que le projet de réforme de la loi PLM n'est pas une modernisation mais, bien au contraire, une régression et un outrage à la démocratie locale. À quelques mois des élections municipales, après l'échec cinglant subi lors des élections législatives qui ont suivi la dissolution de l'Assemblée nationale, le Gouvernement tente de remodeler le mode de scrutin à Paris, Lyon et Marseille. Et cela sans concertation sérieuse. Il s'agit d'un manque de respect envers les habitant.e.s de ces trois villes et de leurs élu.e.s. Cette réforme n'est pas neutre car elle voudrait générer un bouleversement local majeur en supprimant les circonscriptions d'arrondissement pour leur substituer une liste unique à l'échelle de Paris. La conséquence serait la disparition des mairies d'arrondissement en tant qu'échelon démocratique.

Car comment maintenir des mairies sans conseils élus localement ? Si les élu.e.s ne sont plus désignés par l'arrondissement, ils n'ont plus ni légitimité démocratique ni mandat spécifique. Ce serait la fin d'un maillon essentiel de la démocratie locale, celui pour lequel les Parisien.ne.s peuvent faire entendre leur voix au plus

près de leur vie quotidienne. Alors que tant d'habitant.e.s réclament davantage de proximité, de lisibilité, de capacité d'agir à l'échelle de leur quartier, ce projet de réforme propose l'inverse : la recentralisation, l'effacement du local, la verticalité. En éloignant les élu.e.s et leurs décisions, les habitant.e.s seront dépossédés de leur pouvoir sur ce qui les concerne directement. Tout cela pour imposer une nouvelle prime majoritaire taillée sur mesure pour essayer de compenser dans les institutions une légitimité que le pouvoir ne trouve plus dans les urnes.

Ce n'est pas une réforme démocratique mais plutôt un « tripatouillage » qui n'honore pas ceux qui le portent. Celui-ci est d'autant plus inacceptable qu'il s'abat seulement sur trois grandes villes dont le point commun est peut-être de ne pas être aux mains de la majorité présidentielle. Les élu.e.s communistes ne s'opposent pas à toute évolution institutionnelle, mais une réforme de cette ampleur mérite un vrai débat démocratique, de la clarté sur les objectifs et, surtout, une volonté de renforcer la démocratie locale et pas de l'effacer. Il n'est pas possible de réformer une ville comme Paris à la va-vite et dans un flou à peine dissimulé. Par exemple, en ce qui concerne la répartition des compétences entre la mairie centrale et les mairies d'arrondissement, la PLM propose que le Gouvernement remette un rapport sur la répartition de ces compétences qui n'est en rien précisé par la loi et laisse une marge d'appréciation notable à la mairie centrale. M. GUTTERMANN conclut son intervention en précisant qu'à l'exception de la maire du 7^e arrondissement, aucun autre maire de Paris ne soutient cette réforme de loi.

M. FORT estime qu'il n'est pas honnête de critiquer le fait que la réforme de la loi PLM arrive à quelques mois seulement des élections municipales alors que, pendant des mois, la Maire de Paris et ses adjoints ont refusé de recevoir les parlementaires qui en portaient le projet et ont tout fait pour en retarder l'examen, contrairement aux villes de Lyon et Marseille. Ce projet de réforme ne remet pas en question les mairies d'arrondissement et la démocratie locale, mais propose aux habitant.e.s d'élire directement leurs représentants en donnant ainsi plus de voix aux électeurs et en reportant Paris, Lyon et Marseille dans le système de désignation du maire qui est commun à toutes les autres municipalités françaises. M. FORT trouve qu'il n'est pas honnête non plus d'accuser le nouveau projet de réforme d'aller à l'encontre de la représentativité démocratique permise par le mode de scrutin actuel, alors qu'au sein du CA du 10^e arrondissement un seul élu représente 30% de l'opposition.

La réforme de la loi PLM – que M. FORT défend – permettrait d'élire directement le maire et attribuerait davantage de compétences aux arrondissements. Pour le moment, il ne s'agit que de réformer le mode de scrutin, mais cette réforme devrait être envisagée comme une première étape qui donnerait au prochain maire de Paris plus de légitimité démocratique. La deuxième étape serait une réforme plus globale de l'organisation de la Ville de Paris car, en dépit des budgets conséquents dont celle-ci dispose, le service public de proximité n'est pas d'assez bonne qualité, surtout comparé à celui d'autres communes. Quant à la candidate de la majorité aux prochaines élections municipales qui défend le principe du Grand Paris, M. FORT estime qu'aujourd'hui la Ville n'est pas équipée pour travailler à des projets à l'échelle métropolitaine. En conclusion, M. FORT rappelle que les sondages effectués à Lyon et à Marseille ont montré qu'entre 80

et 90% des habitants sont favorables au projet de réforme de la loi PLM, et est persuadé que, si les Parisiens devaient s'exprimer, les résultats seraient probablement les mêmes.

M. RAIFAUD informe que les élu.e.s écologistes soutiennent le vœu de la majorité. Dans aucune commune de France les habitants n'élisent directement leur maire. Les élections municipales n'ont rien à voir avec un scrutin présidentiel, mais elles se basent sur un scrutin de liste qui est en fait un scrutin d'équipe, les habitants votant pour une équipe dont le programme a la capacité de les mobiliser. Dire qu'en changeant le mode de scrutin les élus seront votés directement par la population, c'est « une légende ». Il y a également la question de la clarification des compétences et des moyens qui y sont associés. Sans cette nécessaire clarification, on assisterait à une désactivation totale des arrondissements avec des élus complètement déconnectés de la réalité du territoire.

L'intérêt du scrutin actuel à deux étapes consiste dans le fait que les conseillers de Paris sont obligés de venir siéger régulièrement en Conseil d'arrondissement et de prendre en compte les questions posées – comme ce soir en pré-conseil – par les habitants. La maire d'arrondissement et les élu.e.s sont en prise directe avec eux et disposent de moyens pour agir. Pour mieux le comprendre, il suffit de penser au nombre d'habitants par élu. Dans un village de 50 habitants, la proportion est de 1 pour 10, dans une ville de 50 000 habitants, elle est de 1 pour 1 000, à Paris où les élus sont 500 pour 2 millions d'habitants, elle est de 1 pour 4 000. L'écart entre Paris et les villes moins densément peuplées est déjà énorme mais, si la réforme de la loi PLM était adoptée, la ville se retrouverait avec 163 conseillers, c'est-à-dire un 1 élu pour 12 000 habitants. Dans le 10^e arrondissement, 21 élus sur un territoire de 80 000 habitants ne sont déjà pas assez nombreux pour donner satisfaction à tout le monde. 163 conseillers pour 2 millions d'habitants représenteraient une régression démocratique aux conséquences désastreuses. Et si l'on parle de réforme des compétences à Paris, M. RAIFAUD attend qu'il y ait aussi une grande loi sur la Métropole qui puisse rééquilibrer les territoires.

Mme CORDEBARD rappelle qu'à l'origine du projet de réforme de la loi PLM, il y avait de la part du président de la République l'intention de supprimer les arrondissements parisiens. Celui-ci s'est trouvé confronté à une opposition très vive aussi bien des maires de gauche que de ceux de droite. En effet, si cette réforme était votée à l'Assemblée nationale, elle pourrait être adoptée en juin ou en juillet, c'est-à-dire à une date très rapprochée des élections municipales ou, du moins, du début de la campagne. Dans ces conditions, les maires ignoreraient les compétences de leurs équipes et ne seraient pas en mesure de présenter un programme aux habitants. Par ailleurs, l'objectif de déconnecter les conseillers de Paris des arrondissements feraient d'eux des sortes de fonctionnaires. Pour Madame la Maire, l'ensemble de ses élu.e.s, y compris le représentant de l'opposition, sont des acteurs de la politique parisienne et sont compétents pour s'exprimer sur tous les sujets municipaux et également sur des sujets métropolitains.

Depuis son élection, Emmanuel MACRON a montré une grande volonté de centralisation, en intervenant dans tous les domaines et en donnant son avis personnel même sur les boîtes à livres installés le long de la

Seine. En l'occurrence, le Président semble vouloir défaire tout ce qui a été réalisé au fil des années. Avec la réforme du mode de scrutin, des territoires entiers pourraient ne pas être représentés en Conseil de Paris, mais complètement effacés de la gouvernance parisienne. Chaque arrondissement, même le plus petit, doit avoir son mot à dire dans les décisions parisiennes et mener sa propre politique locale. C'est ce que l'on appelle la territorialisation. Mme CORDEBARD ajoute que prétendre vouloir mettre Paris, Lyon et Marseille dans le droit commun en créant des dérogations supplémentaires, c'est « fort de café » car il s'agit de créer un mode de scrutin totalement dérogatoire en déclarant le mettre dans le régime classique. Qui plus est – comme Sylvain RAIFAUD l'a souligné –, dans aucune commune française le maire n'est élu directement par les habitants. C'est toujours le conseil qui élit le maire.

Quant à la légitimité de la Maire de Paris – mentionnée par M. FORT –, Mme CORDEBARD rappelle qu'Anne HIDALGO a gagné les élections à la loyale parce qu'elle a eu plus de voix que les candidats de droite. Elle ne pourrait pas être plus légitime qu'elle ne l'est déjà. Tout cela ressemble à un « grand flou artistique » destiné à tromper les gens dans l'objectif de rendre les élections moins démocratiques. Enfin, il n'est pas envisageable d'adopter un changement du mode de scrutin à six mois des élections municipales, toute modification éventuelle devant nécessairement être examinée en profondeur. Ce projet de réforme est absurde et insultant pour tous les maires et les élus des arrondissements parisiens, et il est contraire aux intérêts des habitants. Madame CORDEBARD propose de mettre le vœu aux voix.

Le vœu présenté par la majorité municipale, relatif à la réforme de la loi dite « PLM », est adopté à la majorité (1 vote contre : Bertil FORT).

Mme CORDEBARD invite Raphaël BONNIER à présenter le deuxième vœu inscrit à l'ordre du jour.

M. BONNIER présente le deuxième vœu.

V10-2025-06 – VŒU PRÉSENTÉ PAR LA MAJORITÉ MUNICIPALE, SUR PROPOSITION DES ÉLU.E.S DU GROUPE PARIS EN COMMUN, RELATIF À LA CONDAMNATION DES VIOLENCES DE L'EXTRÊME DROITE

Considérant l'agression dont ont été victimes des militants de l'association Young Struggle, le 16 février dernier, dans les locaux de l'Association culturelle des Travailleurs immigrés de Turquie (ACTIT) au 54 rue d'Hauteville par un groupe d'une vingtaine de militants d'extrême droite, dont six ont pu être interpellés moins de 24 heures après les faits par les forces de police ;

Considérant que cette agression innommable s'ajoute dans notre arrondissement à une autre agression survenue en décembre 2022 devant la Salle de Consommation à Moindres Risques et revendiquée par le groupuscule Argos, créé suite à la dissolution de Génération Identitaire, mais aussi aux inscriptions à caractère raciste subies par l'Assemblée citoyenne des originaires de Turquie (ACORT) en novembre 2020 ;

Considérant la marche du Comité du 9 mai organisée dans les rues de Paris le 6 mai 2023, au cours de laquelle plus de 500 personnes ont défilé cagoulées en arborant des symboles faisant directement référence au nazisme ;

Considérant que, selon le Directeur Général de la Sécurité Intérieure, la mouvance d'ultra droite, forte d'environ 2 000 personnes sur le territoire français, engendre un risque terroriste croissant dans les démocraties occidentales ;

Considérant que le 10^e arrondissement, territoire d'accueil riche de plus de 70 nationalités différentes dans sa population, porte des valeurs d'égalité, de tolérance, de laïcité et d'intégration et que ses élus ont toujours affirmé leur refus de la violence en politique, aujourd'hui principalement alimentée par des groupuscules d'extrême droite ;

Considérant que cette agression s'inscrit dans un contexte, au sein des démocraties occidentales, de banalisation des discours racistes, xénophobes et du repli identitaire, parfois porté, cautionné ou minimisé par des représentants politiques qui relevaient jadis de l'arc républicain ;

Considérant à cet égard que la réaction du ministre de l'Intérieur, intervenue deux jours après l'agression lors des questions au Gouvernement du 18 février 2025, renvoyant dos à dos les violences de l'extrême droite et les violences de l'ultra gauche, est symptomatique de ce relativisme ;

Le Conseil du 10^e arrondissement, en soutien aux victimes de l'agression du 16 février dernier et à l'ensemble des habitant.e.s profondément choqués par cet évènement, émet le vœu que :

- L'État prenne toutes les dispositions nécessaires pour renforcer la protection de la population ainsi que le tissu associatif et militant du 10^e arrondissement face aux menaces de violences d'extrême droite.***

M. JOUSSELLIN souligne que, depuis plusieurs années, le 10^e arrondissement est devenu un « terrain de jeu » de l'extrême droite. De l'attaque à la Salle de Consommation à Moindres Risques en décembre 2022 à celle contre les locaux de l'ACTIT le 16 février dernier, les attaques se sont multipliées et ne peuvent plus être passées sous silence. Les élu.e.s communistes du 10^e réaffirment leur soutien inconditionnel à l'Association culturelle des Travailleurs immigrés de Turquie, dans les locaux de laquelle ils se sont rendus avec Ian BROSSAT et Raphaëlle PRIMET quelques heures après l'attaque. La mairie a rapidement demandé au commissariat de protéger les lieux de la communauté kurde et la majorité municipale a participé aux manifestations contre l'extrême droite et en soutien à la communauté kurde. M. JOUSSELLIN profite de l'occasion pour remercier les habitant.e.s du 10^e qui se sont levés pour réaffirmer leur refus d'une société réactionnaire et xénophobe.

Encore une fois, l'État n'a pas été au rendez-vous en permettant à Bruno RETAILLEAU de tenir à l'Assemblée nationale des propos scandaleux renvoyant dos-à-dos les militants d'extrême droite et ceux de Young Struggle. Il n'a pas été au rendez-vous en laissant certaines chaînes d'information diffuser, jour et nuit, les idées d'extrême droite ou en refusant de dissoudre les groupuscules néonazis qui ont montré dans le 10^e toute leur dangerosité. Il n'est pas étonnant que, depuis l'élection d'Emmanuel MACRON, le nombre des députés d'extrême droite à l'Assemblée nationale soit passé de 2 à 143. L'État n'est pas au rendez-vous quand, 12 ans après le 9 janvier 2013, il n'a toujours pas levé le secret-défense suite au triple féminicide de la rue Lafayette ni quand, 2 ans après le 23 décembre 2022, le parquet antiterroriste n'a toujours pas été saisi. Face à un État qui est démissionnaire par rapport à la lutte contre l'extrême droite, la municipalité continuera, avec toutes ses forces et aux côtés des habitant.e.s, à promouvoir une autre vision de la société. Les élu.e.s communistes s'associent au vote de la majorité municipale.

M. CLERWALL indique que les élu.es du groupe écologiste voteront en faveur du vœu de la majorité. Leurs pensées vont en premier lieu aux victimes de l'agression du 16 février, dont une grièvement blessée. La recherche historique sur la violence guerrière témoigne du fait qu'être blessé à l'arme blanche est une expérience particulièrement brutale. Quand ce type d'agression ne tue pas, il lèse profondément la confiance en soi de la victime et son sentiment de sécurité physique, notamment vis-à-vis des inconnus. Ce n'est pas un hasard que des militants de gauche antifascistes soient visés de cette manière. Il s'agit également d'une façon de blesser qui demande une détermination ferme de la part de l'agresseur. C'est avec cette brutalité, cette violence transgressive et préméditée que les groupuscules d'extrême droite passent de plus en plus à l'acte.

Aujourd'hui, il se diffuse dans l'air une sorte de parfum de relativisation de la violence qui contribue à donner à ces groupuscules un sentiment d'impunité. Il est peut-être lié à la montée au pouvoir de l'extrême droite dans plusieurs pays européens, à une dérive notable aux États-Unis mais aussi à une alliance de plus en plus visible entre la droite extrême et l'extrême droite en France. Compte tenu de la diversité sociale et des associations militantes du 10^e arrondissement, il est à craindre que ces groupuscules néonazis y viennent encore sévir. Le vœu exprimé par la majorité que l'État prenne toutes les dispositions nécessaires pour protéger la population et le tissu associatif du 10^e, représente vraiment le strict minimum de ce que l'on attend de l'État. À partir de maintenant, il faudra aussi être vigilants sur les relations entre les « groupuscules de rue » et les grands opérateurs politiques et médiatiques. Si l'histoire enseigne quelque chose, c'est que quand cette alliance sort au grand jour, les démocraties meurent.

Mme CORDEBARD observe que l'extrême droite est toujours violente, même quand elle se cache derrière les 143 députés en costume et cravate qui siègent à l'Assemblée nationale. L'extrême droite n'a pas sa place dans le débat démocratique, car son objectif est de déstabiliser pour « casser » le modèle de société existant. Madame la Maire propose aux élu.e.s de se prononcer sur le vœu.

Le vœu présenté par les élu.e.s de la majorité municipale, relatif à la condamnation des violences de l'extrême droite, est adopté à l'unanimité.

Mme CORDEBARD invite M. JOUSSELLIN à présenter le troisième et dernier vœu inscrit à l'ordre du jour.

M. JOUSSELLIN présente le vœu.

V10-2025-07 – VŒU PRÉSENTÉ PAR LES ÉLU.E.S PCF, RELATIF AU DROIT DE VOTE DES RÉSIDENT.E.S ÉTRANGERS AUX CONSULTATIONS LOCALES

Considérant la votation citoyenne qui s'est tenue le dimanche 23 mars ;

Considérant la crise politique que nous vivons et le besoin de redonner à chacune et chacun l'envie de voter ;

Considérant le refus du gouvernement de François BAYROU d'ouvrir une réflexion sur le droit de vote des résidents étrangers aux élections locales ;

Considérant que ce droit de vote aux élections locales est une revendication de l'ensemble des partis de gauche depuis 1981 ;

Considérant que lors de la votation citoyenne du 23 mars, sous l'impulsion de la Maire de Paris, les jeunes de 16 à 18 ans ont été invités à s'inscrire sur les listes électorales pour pouvoir voter ;

Considérant ainsi que les listes électorales pour les consultations locales peuvent être différentes des listes aux élections organisées par l'État ;

Considérant que donner le droit de vote aux résidents étrangers aux consultations locales pourrait ainsi participer de notre lutte pour l'obtenir aux élections locales ;

Sur proposition des élu.e.s PCF du 10^e, le Conseil d'arrondissement du 10^e émet le vœu que :

- Les résidents étrangers puissent voter aux prochaines consultations locales parisiennes, sur le modèle de ce qui a été fait pour les jeunes de 16 à 18 ans pour la votation du 23 mars.***

M. FORT partage le principe du vœu présenté par le groupe communiste. À partir du moment où des personnes de nationalité étrangère vivent à Paris en situation régulière et partagent la vie de la collectivité, il est normal qu'elles puissent participer aux consultations et aux votations citoyennes. M. FORT votera en faveur du vœu.

Mme CHIUSANO souligne que le vœu présenté par le groupe communiste vient prolonger la participation des jeunes entre les 16 et les 18 ans à la votation du 23 mars et, plus largement, fait écho à une revendication historique des résidents de nationalité étrangère à la vie démocratique locale. Ainsi faisant, ces derniers vont contribuer à la vitalité des pratiques démocratiques parisiennes et peuvent enfin faire entendre leur voix. Ces questions s'inscrivent dans un contexte assez alarmant. Alors que la municipalité défend l'intégration des résidents étrangers, les actes antisémites, racistes et xénophobes se multiplient. Le Préfet de Paris a indiqué que les actes antisémites ont augmenté dans l'agglomération parisienne de 340% entre 2023 et 2024. Les discours de rejet ne sont plus l'apanage de l'extrême droite, les institutions elles-mêmes se les approprient comme dans le cas de la loi immigration, de la restriction des aides sociales, de la précarisation des titres de séjour et du durcissement des conditions de naturalisation. Il s'agit d'autant de décisions qui affaiblissent les droits des étrangers et alimentent un climat de méfiance, voire de violence à leur égard. Étendre le droit de vote aux résidents étrangers lors des votations municipales, ce n'est pas seulement un geste symbolique et un gage de qualité de la vie démocratique, mais aussi un message fort contre les dérives populistes et dangereuses. Le groupe Paris en Commun votera en faveur du vœu du groupe communiste.

Mme SCHERER informe que, depuis 2001, les résidents européens votent aux élections locales. Même s'il s'agit d'une citoyenneté partielle, ils peuvent influencer sur les décisions qui concernent leur quotidien. En revanche, les résidents étrangers hors UE travaillent, paient les impôts, scolarisent leurs enfants, s'engagent parfois dans la vie associative et syndicale mais n'ont aucun accès à cette possibilité de changer leur environnement immédiat. 14 des 27 états européens accordent le droit de vote local à tous les résidents étrangers. Le 24 avril 2024, un appel européen pour le droit de vote aux résidents étrangers aux élections locales, à l'initiative du réseau européen VRAR (*Voting Rights for All Residents*), a été signé par une cinquantaine de villes européennes dont Paris.

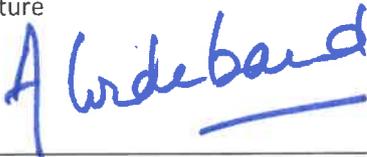
Depuis plusieurs années, les sondages montrent que les Français sont favorables à la participation des résidents étrangers aux élections locales. En février 2024, 66% d'entre eux exprimaient cette opinion positive. Mme SCHERER est convaincue que la seule participation parisienne n'est pas satisfaisante comme avancée démocratique, mais elle estime qu'en tant qu'habitants de la ville de Paris, les résidents étrangers sont légitimes à s'exprimer sur son organisation et son aménagement. La démocratie ne sera pas complète tant que l'ensemble des résidents ne pourront pas choisir celles et ceux qui les représentent et prennent les décisions qui les concernent dans leur vie de tous les jours. Au nom du groupe écologiste, elle se félicite de voter en faveur du vœu communiste d'autant plus que, pendant des années, en tant que présidente d'associations, Mme SCHERER a organisé la votation citoyenne dans le 10^e arrondissement, afin justement de peser sur la demande de vote aux élections locales des résidents étrangers.

Mme CORDEBARD se félicite à son tour de voter en faveur de cette petite avancée en faveur des droits des résidents étrangers, et propose aux élu.e.s de passer aux voix.

Le vœu présenté par les élu.e.s communistes, relatif au droit de vote des résident.e.s étrangers aux consultations locales, est adopté à l'unanimité.

Avant de clore la séance, **Mme CORDEBARD** annonce que le prochain Conseil d'arrondissement se tiendra le mardi 20 mai. Elle rappelle également que le 30 avril les locaux de la mairie accueilleront le Forum de la petite enfance, que le 17 mai seront célébrés les 10 ans de la médiathèque Françoise Sagan et que le 24 mai aura lieu l'inauguration du cœur piéton.

La séance est levée à 22h24.

Signature 	Signature 
Mme Alexandra CORDEBARD Maire du 10 ^e arrondissement	Mme Enora BRETON, conseillère du 10 ^e arrondissement Secrétaire de séance